CJB
Conseil du Jura bernois

2019 RAPPORT D'ACTIVITÉS

TABLE DES MATIÈRES

1 AVANT-PROPOS DE LA PRÉSIDENTE MORENA POZNER 04

2 ORGANES 06

2.1 ÉLECTIONS 06

2.2 BUREAU 06

2.3 PLÉNUM 07

2.4 COMMISSIONS 07

2.5 DÉLÉGATIONS 08

2.6 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL 09

3 SÉANCES 10

3.1 SÉANCES PLÉNIÈRES 10

3.2 SÉANCES DES COMMISSIONS 10

3.3 SÉANCES DES GROUPES DE TRAVAIL 10

4 SUBVENTIONS 11

4.1 SUBVENTIONS CULTURELLES 11

4.1.1 Subventions périodiques annuelles 11

4.1.2 Subventions uniques aux projets 14

4.2 SUBVENTIONS DU FONDS DE LOTERIE 15

4.2.1 Bilan 2019 15

4.2.2 Subventions promises par genre de projets 15

4.2.3 Evolution des subventions octroyées 16

4.3 SUBVENTIONS DU FONDS DU SPORT 17

4.3.1 Bilan 2019 17

4.3.2 Subventions promises par genre de projets 18

4.3.3 Evolution des subventions octroyées 18

5 AFFAIRES DES COMMISSIONS 19

5.1 AFFAIRES DU BUREAU 19

5.1.1 Programme de législature 2018-2022 19

5.1.2 Engagement de personnel 20

5.1.3 Renforcement de la collaboration avec les partenaires 20

5.1.4 Réorganisation de l'administration cantonale 20

5.1.5 Développement d'un nouveau site internet 20

5.2 AFFAIRES DE LA COMMISSION INSTITUTIONS (INST) 20

5.2.1 Avenir institutionnel 20

5.2.2 Statu quo+ 20

5.2.3 Sièges réservés 21

5.2.4 Restructuration au sein de l'Intendance des impôts 21

5.2.5 Modification du Règlement du Conseil du Jura bernois 21

5.2.6 Statistiques régionales 22

5.2.7 Consultations et prises de position 22

5.3 AFFAIRES DE LA COMMISSION ÉCONOMIE PUBLIQUE (ECO) 22

5.3.1 Plan de mise en œuvre et projets NPR 22

5.3.2 Projets Interreg France-Suisse 22

5.3.3 Centre de compétences en énergies renouvelables 23

5.3.4 Consultations et prises de position 23

5.4 AFFAIRES DE LA COMMISSION SANTÉ PUBLIQUE ET PRÉVOYANCE SOCIALE (SAP) 24

5.4.1 Prestations destinées aux enfants, adolescents et jeunes adultes 24

5.4.2 Rencontre avec les acteurs du terrain 24

5.4.3 Stratégie de la santé 2020-2030 24

5.5 AFFAIRES DE LA COMMISSION JUSTICE, AFFAIRES COMMUNALES ET AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES (JCE) 25

5.5.1 Délégation interjurassienne à la jeunesse 25

5.5.2 Dissolution de la Commission de la jeunesse du Jura bernois 25

5.5.3 Consultations et prises de position 25

5.5.4 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte du Jura bernois 25

5.6 AFFAIRES DE LA COMMISSION POLICE, AFFAIRES MILITAIRES ET FINANCES (POMFIN) 26
5.6.1 Fonds du sport et Fonds de loterie 26
5.6.2 Révision de la loi cantonale sur les jeux d'argent (LCJAr) 26
5.6.3 Modification des critères relatifs au subventionnement des manifestations sportives 27
5.6.4 Financement des camps J+S 27
5.6.5 Réorganisation de la police dans le Jura bernois 27
5.6.6 Consultation et prise de position 28

5.7 AFFAIRES DE LA COMMISSION INSTRUCTION PUBLIQUE (INS) 28
5.7.1 Plan d'études romand 28
5.7.2 Écoles à journée continue 28
5.7.3 Places de travail et d'apprentissage francophones 29
5.7.4 Bilinguisme universitaire 29
5.7.5 HES-SO, HEP-BEJUNE et HE-Arc 29
5.7.6 Révision de la loi sur l'école obligatoire (LEO) 29

5.8 AFFAIRES DE LA COMMISSION CULTURE 30
5.8.1 Subventions culturelles 30
5.8.2 Institutions culturelles d'importance régionale 30
5.8.3 fOrum culture (mise en réseau des arts de la scène) 31
5.8.4 Fondation de l'Abbatiale de Bellelay 31
5.8.5 Feuille de route en matière d'encouragement à la culture dans le Jura bernois pour la législature 2018-2022 32
5.8.6 Culture & Tourisme 32
5.8.7 Promotion du cinéma dans le Jura bernois 32

5.9 AFFAIRES DE LA COMMISSION TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET ÉNERGIE (TTE) 32
5.9.1 Énergie et environnement 32
5.9.2 Transport marchandises et trafic ferroviaire 33
5.9.3 Mobilité douce 33
5.9.4 Ponts et chaussées 33
5.9.5 Eaux et déchets 33

6 COLLABORATIONS AVEC LE CAF 34
6.1 RELATIONS ENTRE LES PLÉNUMS, BUREAUX, COMMISSIONS ET SECRÉTARIATS GÉNÉRAUX 34
6.2 DOSSIERS COMMUNS ET SOUTIEN ENTRE LES CONSEILS 34

7 COLLABORATIONS INTERCANTONALES ET TRANSFRONTALIÈRES 35
7.1 COLLABORATIONS INTERCANTONALES BILATÉRALES 35
7.2 COLLABORATIONS INTERCANTONALES ET TRANSFRONTALIÈRES MULTILATÉRALES 35

8 COMMUNICATION 36
8.1 LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE 36
8.2 LES CONFÉRENCES DE PRESSE / POINTS PRESSE 37
8.3 LA PRESSE ÉCRITE ET LA RADIO 37
8.4 LES ÉMISSIONS RADIOPHONIQUES ET TÉLÉVISÉES 37

9 ANNEXES 38
Annexe 1 Abréviations 38
Annexe 2 Liste des membres 40
Annexe 3 Composition des commissions 41
Annexe 4 Liste des séances plénières 42
Annexe 5 Statistiques de la participation aux séances 42

1 AVANT-PROPOS DE LA PRÉSIDENTE MORENA POZNER

Me voici arrivée au terme de mon année de présidence, riche mandat au cours duquel j'ai appris beaucoup de choses positives et qui m'a permis de représenter notre institution dans nombre d'événements tant économiques que culturels.

Le CJB a subi de grands et profonds changements lors de l'élection de 2018. En effet, près de la moitié des élus d'alors, avec qui les liens tissés étaient forts et amicaux, a été remplacée par de nouvelles personnes. Cette situation donne à chacune et chacun au sein de l'institution, l'opportunité de travailler à la reconstitution de ces liens, car même si le CJB est composé de différents partis, l'objectif doit être à mes yeux, de pouvoir se mettre au service de cette région, le Jura bernois, qui nous est chère.

Après la révision de l'ordonnance sur le statut particulier (OStP) en 2018, la révision de la loi sur le statut particulier (LStP) constitue le dossier d'importance puisqu'il comporte les bases légales qui régissent notre propre institution. Il s'agit d'un travail de longue haleine conjointement porté par le CJB, le CAF et la Chancellerie d'Etat. Les nouvelles dispositions proposées se basent sur toute une série de réflexions menées au sein de groupes de travail et du groupe de suivi statu quo+ ; groupes dans lesquels le CJB était bien sûr représenté. La présente révision de loi se

base donc sur le rapport final de novembre 2014 « Développement du statut particulier du Jura bernois et du bilinguisme cantonal » et sur l'arrêté du Conseil-exécutif y relatif. Ce dossier, concernant autant l'année 2019 que l'année 2020, je ne vous en dirai pas plus puisque le présent rapport annuel mentionne essentiellement les éléments de 2019 ; la suite dans la prochaine édition !

D'un point de vue culturel, je souhaiterais rappeler le départ à fin mai 2019 de Jérôme Benoit à la fonction de délégué du CJB à la Culture, après trois ans passés au sein de notre institution. En septembre 2019, Mélanie Cornu a repris cette fonction et a rapidement pris ses marques dans le paysage culturel de notre région. Toujours dans le domaine de la culture, il est important de citer l'acceptation du crédit d'engagement, pour les quatre prochaines années, du fOrum culture ; institution phare de notre région en matière de mise en réseau des arts de la scène.

Dans le domaine de la santé, il me tient à cœur de rappeler la mise sur pied d'un groupe de coordination dont l'objectif est d'établir une stratégie régionale (Jura bernois – Bienne) pour le placement d'enfants et d'adolescents ; thématique qui est chère au CJB puisqu'il défend depuis plusieurs années, aux côtés du CAF, la nécessité de créer des places d'accueil d'urgence et d'observation. Maintenant que nous disposons de données (sur la base de rapports publiés par deux Directions cantonales), nous pourrons appuyer notre réflexion sur des chiffres concrets dans le but d'obtenir une aide financière cantonale pour la/les nouvelle(s) structure(s). Ce dossier prend du temps, mais nous sommes optimistes dans la poursuite de ces démarches.

La révision de la loi cantonale sur les jeux d'argent fait partie des dossiers d'importance pour notre institution puisqu'elle régit, en partie, le système d'octroi des subventions, domaine dans lequel le CJB dispose de compétences décisionnelles. Les démarches ont débuté en 2018 et se sont poursuivies cette année par des phases de corapport et de consultation. Une partie des recommandations du CJB a été acceptée mais il reste des dispositions qui vont à l'encontre des compétences dédiées à la région de par le statut particulier. Vous trouverez bien sûr tous les détails y relatifs dans le présent document.

La proposition d'introduction des sièges réservés au sein du CJB a provoqué passablement de discussions au sein des commissions et du plénum. Par une très courte majorité, il a été décidé de ne pas mettre en place ce mécanisme qui proposait de fixer des quotas pour les genres afin de disposer d'une représentation équitable.

D'un point de vue plus administratif, il est important de relever la mise en ligne de notre nouveau site internet (en 2020) qui constitue une excellente vitrine pour notre institution. Ceci fait notamment suite aux réflexions sur l'amélioration de notre identité visuelle. Toujours dans le chapitre administratif, il peut être cité le changement des dénominations de nos commissions, faisant suite à la Réforme des Directions et de l'administration cantonale. Le présent rapport mentionne encore les anciennes dénominations puisque la Réforme des Directions est appliquée depuis le 1er janvier 2020.

Finalement, je souhaiterais remercier mes collègues de leur patience, de leur compréhension et de leur soutien tout au long de cette année. Un merci encore tout particulier et chaleureux à l'équipe féminine du secrétariat.

Morena Pozner,
Présidente du Conseil du Jura bernois

2 ORGANES

2.1 ÉLECTIONS

Les élections pour la nouvelle législature 2018-2022 ont été organisées le dimanche 25 mars 2018, en même temps que les élections cantonales au gouvernement et au parlement. Les élections du CJB se déroulent selon le mode proportionnel ; les anciens districts de Courtelary, Moutier et La Neuveville constituant les cercles électoraux.

Les 24 sièges sont répartis de la manière suivante :

> 3 sièges pour le district de La Neuveville
> 10 sièges pour le district de Moutier
> 11 sièges pour le district de Courtelary

Les prochaines élections auront vraisemblablement lieu durant le premier semestre 2022.

2.2 BUREAU

Du 1er janvier au 31 mai 2019, le Bureau du CJB était composé comme suit :

Roland Benoit
Président • UDC

Morena Pozner
Vice-présidente • PS

Virginie Heyer
1ère assesseure • PLR

Pierre Mercerat
2ème assesseur • PSA

Du 1er juin au 31 décembre 2019, le Bureau du CJB était composé comme suit :

24 membres présents lors de l'élection du Bureau pour la période 2019-2020.

Morena Pozner
Élue à la présidence par 23 voix

Virginie Heyer
Élue à la vice-présidence par 24 voix

Pierre Mercerat
Élu à la fonction de 1er assesseur par 21 voix

Roland Benoit
Élu à la fonction de 2ème assesseur par 23 voix

Passation de pouvoirs à la présidence du CJB, Morena Pozner, Kim Seiler, Roland Benoit ©Stéphane Gerber

2.3 PLÉNUM

Le CJB comptait cinq groupes:

Note explicative: un groupe doit être formé au minimum de trois membres.[1]

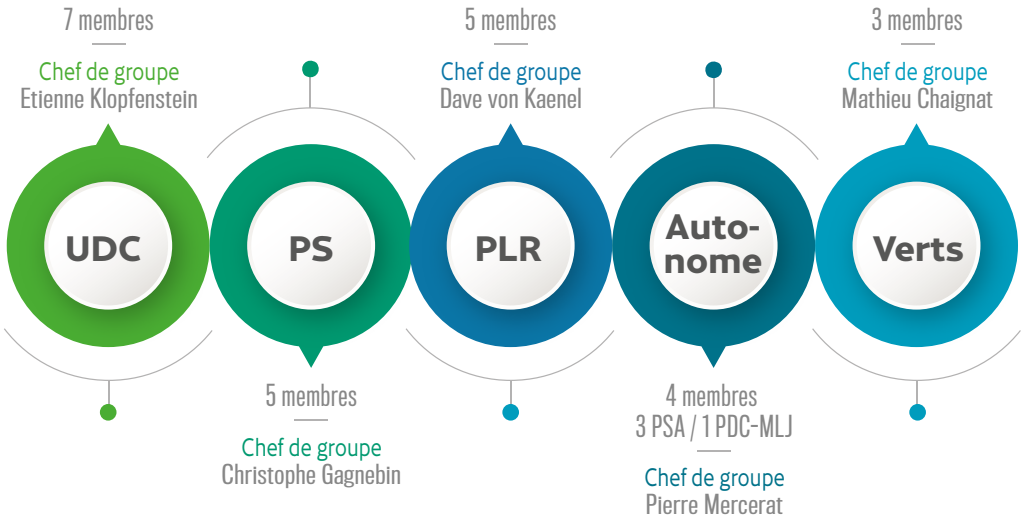

La liste des membres du CJB figure à l'annexe 2 du présent rapport.

2.4 COMMISSIONS

Les commissions permanentes du CJB étaient présidées par:

Culture
Christophe Gagnebin • PS
Elisabeth Beck • PS

Economie publique (ECO)
Etienne Klopfenstein • UDC
François Gauchat • PLR

Institutions (INST)
Roland Benoit • UDC
Maurane Riesen • PSA

Instruction publique (INS)
Peter Gasser • PSA
Michel Tschan • UDC

Justice, affaires communales et affaires ecclésiastiques (JCE)
André Mercerat • UDC
Morena Pozner • PS

Police, affaires militaires et finances (POMFIN)
Denis Gerber • PLR
Pierre Mercerat • PSA

Santé publique et prévoyance sociale (SAP)
Michel Ruchonnet • PS
Maxime Ochsenbein • UDC

Travaux publics, transports et énergie (TTE)
Moussia von Wattenwyl • Verts
André Mercerat • UDC

Les groupes et partis étaient représentés comme suit:

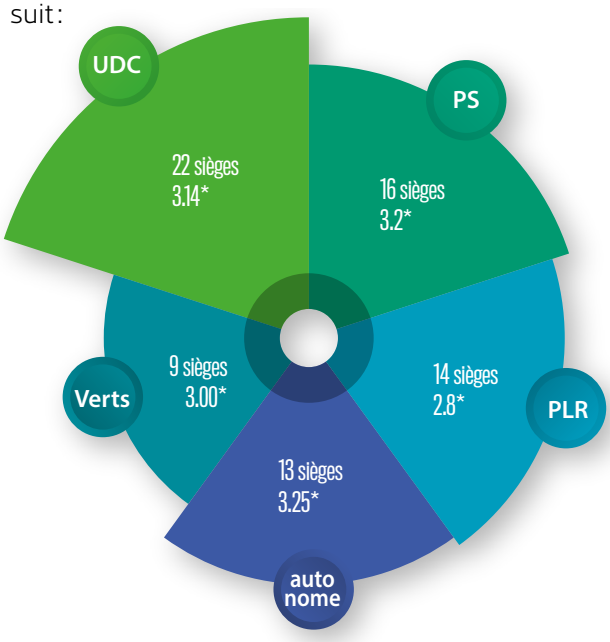

*Nombre de sièges par élu-e (moyenne)

La composition des commissions figure à l'annexe 3 du présent rapport.

en couleur: Commission
en gras: Présidence
en standard: Vice-présidence

1 Article 20 alinéa 1 RCJB.

2.5 DÉLÉGATIONS

En vue de la préparation des séances des conférences intercantonales dans le domaine de l'instruction publique (comités gouvernementaux HES-SO, HE-Arc, HEP-BEJUNE et CIIP), le CJB désigne des représentants dans deux délégations au sein desquelles le CAF et la COFRA sont également représentés.

Les délégations étaient composées comme suit :

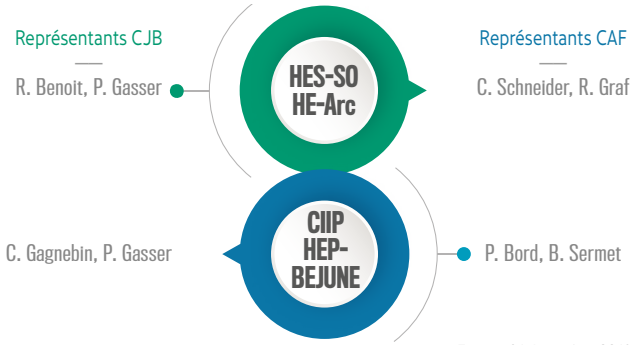

Etat au 31 décembre 2019

Les membres du CJB sont délégués dans divers organes régionaux, cantonaux, intercantonaux ou transfrontaliers : **Organes** ——● Délégué-e(s) du CJB

Association Jura bernois.Bienne (Jb.B)

- **Commission politique et société**
  Roland Benoit
- **Commission politique économique régionale**
  Pierre Mercerat
- **Commission aménagement du territoire et développement durable**
  Moussia von Wattenwyl et André Mercerat

Chambre d'agriculture du Jura bernois (CAJB)
Patrick Tobler

Centre régional d'apprentissages spécialisés (CERAS)
Antoine Bigler

Comité de la Plateforme des Institutions pour enfants et adolescent (PIEA)
Morena Pozner

Commission cantonale pour l'intégration de la population étrangère
Mathieu Chaignat

Commission du Prix du CJB
Christophe Gagnebin

Commission sécurité canton-communes
Dave von Kaenel

Conférence Transjurassienne (CTJ)
Pierre Mercerat

Conseil d'administration CIP
Christophe Gagnebin

Conseil d'école ceff
Denis Gerber

Conseil de fondation Mémoires d'Ici
Christophe Gagnebin

Conseil de fondation FRI
Maurane Riesen

Conseil de la formation professionnelle
Maxime Ochsenbein

Conseil cantonal des transports
François Gauchat

Coordination RCJU-CJB « délégation jeunesse »
André Mercerat

Délégation HES-SO/HE-ARC
Peter Gasser, Roland Benoit

Délégation HEP/CIIP
- Christophe Gagnebin, Peter Gasser

Fondation pour la jeunesse du Jura bernois (FJJB)
- Cyprien Louis

Groupe de coordination cantonal concernant les prestations destinées aux enfants, adolescents et jeunes adultes
- Morena Pozner

Groupe renforcement de l'apprentissage à Bienne
- Michel Tschan

Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ)
- Pierre Mercerat

Ouestrail
- François Gauchat

Région capitale suisse
- Cyprien Louis

Etat au 31 décembre 2019

Les élu-e-s du CJB sont par ailleurs membres à titre personnel d'une multitude d'organes et associations avec lesquels ils assurent une certaine coordination. Par exemple, le CJB peut compter sur le soutien de ses membres et députés au Grand Conseil : Virginie Heyer, Maurane Riesen, Moussia von Wattenwyl, Roland Benoit, Etienne Klopfenstein, Peter Gasser et Jean-Luc Niederhauser.

2.6 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le secrétariat général assure une présence avec voix consultative aux séances du plénum, du Bureau, des commissions et des groupes de travail internes au CJB, dont il rédige les procès-verbaux. Il exécute les tâches administratives qui lui sont confiées (organisation des séances, correspondance, etc.), assure des tâches de soutien politique aux représentants des organes du CJB, le représente dans des groupes de travail régionaux, cantonaux et intercantonaux, étudie et prépare les affaires en vue des décisions, coordonne la communication des travaux du plénum, renseigne le public sur les procédures de subventions et assume toutes les autres tâches prévues par le règlement du CJB.

La composition du secrétariat général a subi un certain nombre de changements durant l'année 2019, tant au niveau des personnes titulaires, qu'au niveau de la répartition des taux d'activité. Les fonctions étaient réparties de la manière suivante :

> Secrétaire générale, 100% : Kim Seiler
>
> Déléguée du CJB à la culture, 50% : Mélanie Cornu, entrée en fonction le 1er septembre 2019, suite au départ de Jérôme Benoit à fin mai 2019
>
> Assistante de la secrétaire générale, 60% : Madiana Vanndevoir, entrée en fonction le 1er février 2019
>
> Secrétaire suppléante, 60% : Catherine Chapuis

Le secrétariat général a également pu compter sur le précieux soutien de Zoé Rytz, stagiaire intérim engagée par l'Office de la Culture du canton de Berne suite au départ de Jérôme Benoit, afin d'assurer le suivi des dossiers dans le domaine de la culture et d'apporter un appui lors de la prise de fonction de Mélanie Cornu.

Le secrétariat général du CJB est rattaché administrativement à la Chancellerie d'Etat du canton de Berne et plus particulièrement à l'Office du bilinguisme, de la législation et des ressources (OBLR). La supervision politique du secrétariat général incombe au Bureau du CJB.

3 SÉANCES

3.1 SÉANCES PLÉNIÈRES

Le CJB a tenu 12 séances plénières dont une séance commune avec le CAF le 29 août 2019. La participation moyenne aux séances plénières était de 21.33 membres sur un total de 24, soit un taux de participation de 88.89%. La liste des séances plénières figure en annexe 4 du présent rapport.

3.2 SÉANCES DES COMMISSIONS

Bureau	13	(dont une conférence des président-e-s et une séance commune avec le Bureau du CAF)
Culture	11	
ECO	6	
INST	10	
INS	4	
JCE	6	
POMFIN	12	
SAP	7	
TTE	4	
TOTAL	**73**	

En annexe 5 du présent rapport figurent des informations statistiques quant à la participation aux séances du plénum, du Bureau et des commissions.

En principe, les commissions rencontrent une fois par année la Direction cantonale responsable des dossiers qui leur sont attribués. En 2019, les séances suivantes ont eu lieu :

04.04.19	**Culture**	▶	Tramelan	Christine Häsler
04.04.19	**INS**	▶	Tramelan	Christine Häsler
17.06.19	**JCE**	▶	Berne	Evi Allemann
29.10.19	**SAP**	▶	Les Reussilles	Pierre Alain Schnegg
01.11.19	**ECO**	▶	Mont-Soleil	Christoph Ammann
04.11.19	**POMFIN**	▶	Berne	Beatrice Simon
11.11.19	**POMFIN**	▶	La Neuveville	Philippe Müller
02.12.19	**TTE**	▶	Berne	Christoph Neuhaus

3.3 SÉANCES DES GROUPES DE TRAVAIL

Le groupe de suivi de la mise en œuvre du projet statu quo+ s'est réuni une fois en 2019 et a permis de faire le point sur différentes thématiques telles que les modifications législatives à venir (LStP, loi cantonale sur les jeux d'argent, etc.), l'extension du périmètre d'action du CAF, la commission du bilinguisme et la fonction de déléguée à la culture. Ce groupe est composé de l'ensemble des membres de la commission Institutions, de représentants du CAF, de la DBAJ et de la Chancellerie d'Etat. Il est présidé par le vice-chancelier David Gaffino. La composition de la commission Institutions figure à l'annexe 3.

Les membres du CJB ont participé à de nombreuses autres séances dans le cadre de leurs fonctions. Dans le domaine culturel, nous pouvons par exemple citer les entretiens de reporting des institutions culturelles d'importance régionale ou encore les rencontres du Jury du Prix du CJB. Dans le domaine de la santé et du social, plusieurs séances relatives à l'accueil des jeunes et adolescents ont été mises sur pied. Les travaux y relatifs seront davantage renforcés en 2020 dans le but d'établir une stratégie régionale pour le Jura bernois et la Bienne francophone.

La liste des délégations figure aux pages 8 et 9 du présent rapport.

4 SUBVENTIONS

Le CJB octroie, à la place des Directions cantonales compétentes, les subventions aux activités culturelles en lien avec le Jura bernois. Il statue également sur les demandes de subventions cantonales à prélever sur le Fonds de loterie et sur le Fonds du sport, lorsqu'elles proviennent du Jura bernois ou ont un lien étroit avec lui.

«Palettes» par la Cie Synergie, fête du 30.06.2019 des 50 ans du CCP de Moutier ©Brigitte Colin

4.1 SUBVENTIONS CULTURELLES

4.1.1 SUBVENTIONS PÉRIODIQUES ANNUELLES

Conformément à la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), à la stratégie culturelle du canton de Berne et à son propre concept culturel, le CJB soutient un certain nombre d'institutions et d'organisations culturelles par le biais de subventions périodiques annuelles. Ces institutions et organisations sont classées dans différentes catégories, selon leur nature, leur importance et leur rayonnement.

INSTITUTIONS D'IMPORTANCE NATIONALE[2]

Mémoires d'Ici, Saint-Imier	536'585
	536'585
Fondation Abbatiale de Bellelay	82'000
	82'000

INSTITUTIONS D'IMPORTANCE RÉGIONALE[3]

Bibliothèque régionale de Tavannes	38'500
	38'500
Bibliothèque régionale de La Neuveville	38'500
	38'500
Bibliothèque régionale de Saint-Imier	36'000
	36'000
Bibliothèque régionale de Moutier	43'000
	43'000
Café-Théâtre de la Tour de Rive, La Neuveville	15'910
	15'910
Centre culturel Le Royal, Tavannes	49'450
	49'450
Centre culturel de la Prévôté, Moutier	72'000
	72'000
Centre de Culture et de Loisirs, Saint-Imier	76'196
	76'196
Musée de La Neuveville	16'800
	16'800
Musée du Tour automatique et d'Histoire, Moutier	49'766
	49'766
Musée de Saint-Imier	68'960
	68'960
Revue Intervalles, Plateau de Diesse	36'000
	36'000

ORGANISATIONS CULTURELLES

Association Usinesonore	12'500
	17'500
Atelier de Bruxelles	24'000
	6'000
Centre jurassien d'archives et de recherches économiques (CEJARE)	55'000
	55'000
Cie Utopik Family	70'000
	0

2 Les deux institutions figurant dans cette catégorie sont assimilées à des institutions d'importance nationale, car elles sont nommément citées dans la stratégie culturelle du canton de Berne. A ce titre, l'intégralité de leur financement est prise en charge par le CJB.
3 Les douze institutions figurant dans cette catégorie bénéficient d'un financement tripartite (commune-siège, CJB, syndicat de communes Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois pour la culture).

ORGANISATIONS CULTURELLES (SUITE)

Espace Noir, Saint-Imier	15’000
	15’000
Fédération du Jura bernois des sociétés de théâtre amateur (FJBSTA)	30’000
	30’000
Fondation Ankli pour le Martinet, Corcelles	5’000
	5’000
Fondation du Banneret Wisard, Grandval	0
	5’000
fOrum culture (projet ARS), Tavannes	512’500
	512’500

INSTITUTIONS INTERCANTONALES

Association des écrivains neuchâtelois et jurassiens, Auvernier	1’000
	1’000
Association La Nef, Le Noirmont	0
	5’000
Association interjurassienne des centres culturels (AICC)	30’000
	64’000
Atelier de gravure, Moutier	60’000
	60’000
Bibliobus de l’Université populaire jurassienne	138’280
	140’000
Coordination jeune public, Moutier	77’500
	77’500
Espace Les Halles, Porrentruy	0
	10’000
Fédération jurassienne de musique (y.c. formation des jeunes)	18’000
	18’000
Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts	7’500
	7’500
Musée jurassien des Arts, Moutier	120’000
	120’000
Musée jurassien d’art et d’histoire, Delémont	65’500
	65’500
Société Jurassienne d’Emulation (y compris Dictionnaire du Jura)	24’000
	24’000
Union des chanteurs jurassiens	1’000
	1’000
Total	2019 **2’426’447**
	2018 **2’399’167**

4.1.2 SUBVENTIONS UNIQUES AUX PROJETS

Le budget dont dispose annuellement le CJB sur le Fonds d'encouragement des activités culturelles (FEAC) pour le soutien aux projets varie selon le bénéfice annuel de Swisslos et est calculé en fonction du pourcentage de la population du Jura bernois par rapport à la population totale du canton de Berne. En 2018, le calcul se basait sur un taux de 5,238%. En accord avec le Fonds du sport et le Fonds de loterie, un taux de 5,214% a été appliqué pour l'année 2019.

Conformément à l'ordonnance sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (OStP), les subventions octroyées sont présentées séparément dans les comptes du Fonds.

Fonds d'encouragement des activités culturelles : part du Jura bernois	2019	2018	Ecart
Recettes			
Attribution Fonds de loterie (alimentation de CHF 10.7 millions x 5,214 %)	557'898.00	576'180.00	-18'282.00
Attribution fonds publics généraux (fonds publics du produit Encouragement des activités culturelles de CHF 47.523 millions x 5,214 %)	2'477'849.22	2'473'540.74	4'308.48
Déduction : subvention d'exploitation versée à Mémoires d'ici	-536'585.00	-536'585.00	0.00
Déduction : subventions d'exploitation versées aux institutions de la sous-région Biel/Bienne-Jura bernois	-541'082.00	-541'082.00	0.00
Déduction : participation proportionnelle (5,214 %) aux subventions d'exploitation versées à des institutions culturelles d'importance nationale (Musée suisse en plein air Ballenberg, Musée alpin, Bourse Suisse aux Spectacles)	-117'575.70	-118'116.90	541.20
Total recettes	**1'840'504.52**	**1'853'936.84**	**-13'432.32**
Dépenses			
Subventions versées	2'163'721.17	2'005'615.30	158'105.87
Frais administratifs 5,214 %	48'244.05	42'333.80	5'910.25
Subventions dues	27'000		27'000
Total dépenses	**2'238'965.22**	**2'047'949.10**	**191'016.12**
Total recettes	1'840'504.52	1'853'936.84	-13'432.32
Total dépenses	2'238'965.22	2'047'949.10	191'016.12
Excédent de recettes/dépenses	**-398'460.70**	**-194'012.26**	**-204'448.44**
Etat de la fortune			
Fortune initiale	1'760'885.96	1'954'898.22	-194'012.36
Excédent de recettes/dépenses	-398'460.70	-194'012.26	-204'448.44
Etat Fonds d'encouragement des activités culturelles : part du Jura bernois	**1'362'425.26**	**1'760'885.96**	**-398'460.70**
Etat engagements ouverts	-567'899.10	-474'580.40	-93'378.70
Fortune nette Fonds d'encouragement des activités culturelles : part du Jura bernois	**794'526.16**	**1'286'305.56**	**-491'779.40**

4.2 SUBVENTIONS DU FONDS DE LOTERIE

Le CJB est compétent pour l'octroi de subventions allant jusqu'à 20'000 francs. Pour les sommes allant au-delà, il transmet un préavis au Conseil-exécutif.

4.2.1 BILAN 2019

Solde du Fonds de loterie à fin 2018[4]	**4'700'105.40**
Recettes Fonds de loterie en 2019 (5.214%)	+ 1'700'000.00
Dépenses en 2019[5]	- 1'129'698.20
Total 1: avoir brut à disposition au 31.12.2019	**5'270'407.20**
Engagements 2015-2019[6]	- 906'256.00
Total 2: avoir net à disposition au 31.12.2019	**4'364'151.20**

4.2.2 SUBVENTIONS PROMISES PAR GENRE DE PROJETS

En 2019, le CJB a octroyé 32 subventions à prélever sur le Fonds de loterie. La moitié des subventions, à savoir 16, a été accordée dans les domaines de la protection des monuments historiques et de la protection du patrimoine.

Les subventions pour la protection des monuments historiques représentent 59% du total des montants promis en 2019 avec 556'749 francs sur un total de 939'074.20 francs. L'aide au développement totalise 250'000 francs, les projets d'utilité publique ou de bienfaisance comptabilisent 66'425.20 francs, la culture (projets d'investissements) comptabilise 24'270 francs puis viennent la protection du patrimoine et la promotion du tourisme pour des montants de 21'630 francs et 20'000 francs.

Genre	Nombre	Montants octroyés 2019	Comparaison avec 2018
Culture (projets d'investissements)	3	24'270.00	230'860.00 / 4 projets
Protection des monuments historiques	11	556'749.00	433'500.00 / 11 projets
Protection du patrimoine	5	21'630.00	67'220.00 / 10 projets
Protection de la nature	-	-	-
Protection de l'environnement	-	-	-
Secours en cas de catastrophe	-	-	-
Aide au développement	2	250'000.00	122'620.00 / 2 projets
Sciences et publications	-	-	-
Tourisme	1	20'000.00	43'220.00 / 4 projets
Transports publics	-	-	-
Economie	-	-	-
Projets d'utilité publique ou de bienfaisance	10	66'425.20	54'124.20/ 10 projets
TOTAL	**32**	**939'074.20**	**951'544.20 / 41 projets**

4 Somme effective se trouvant sur le compte du CJB au 31.12.2018.
5 Sommes effectivement versées durant l'année sur présentation des décomptes finaux. Ces dépenses peuvent porter sur des projets ayant bénéficié d'une promesse de subvention dans les cinq dernières années.
6 Les engagements sont les promesses de subventions accordées durant les 5 années précédentes à des projets dont le décompte final n'a pas encore été produit.

4.2.3 EVOLUTION DES SUBVENTIONS OCTROYÉES

En 2019, le CJB a donc engagé des promesses de subventions pour un montant total de 939'074.20 francs.

Année	Recettes	Projets soutenus	Montants octroyés	Excédent de recettes/dépenses
2007	1'791'900.00	35	726'260.00	+ 1'065'640.00
2008	1'748'532.00	42	1'259'648.00	+ 488'884.00
2009	1'713'147.00	67	2'773'539.50	- 1'060'392.50
2010	1'732'050.00	54	1'723'259.00	+ 8'791.00
2011	1'647'482.00	54	1'103'090.00	+ 544'392.00
2012	1'413'366.00	83	1'675'162.00	- 201'796.00
2013	1'334'228.00	74	1'837'090.00	- 502'862.00
2014	1'450'449.00	86	1'695'597.50	- 245'148.50
2015	1'503'000.00	110	1'614'958.00	-111'958.00
2016	1'480'000.00	46	1'280'737.50	+199'262.50
2017	1'900'000.00	36	1'095'443.20	+804'556.80
2018	1'810'000.00	41	951'544.20	+858'455.80
2019	**1'700'000.00**	**32**	**939'074.20**	**+760'925.80**

4.3 SUBVENTIONS DU FONDS DU SPORT

Le CJB est compétent pour l'octroi de subventions allant jusqu'à 200'000 francs. Pour les sommes allant au-delà, il transmet un préavis au Conseil-exécutif.

4.3.1 BILAN 2019

Solde Fonds du sport à fin 2018	2'586'806.39
Recettes Fonds du sport en 2019 (5.214%)	+ 280'000.00
Dépenses en 2019	- 1'051'331.00
Total 1: avoir brut à disposition au 31.12.2019	**1'815'475.39**
Engagements 2015-2019	- 139'070.00
Total 2: avoir net à disposition au 31.12.2019	**1'676'405.39**

Jura'ltitude XC, vol au-dessus de Corgémont et Sonceboz ©Richard Neukomm

4.3.2 SUBVENTIONS PROMISES PAR GENRE DE PROJETS

En 2019, le CJB a octroyé 125 subventions à prélever sur le Fonds du sport. Plus d'un tiers des décisions, à savoir 45, a été accordé dans le domaine des manifestations sportives. La promotion de la relève pour le sport de masse arrive à égalité avec également 45 décisions, suivie de l'acquisition de matériel de sport avec 22 décisions.

Les manifestations sportives représentent 45% du total des montants promis en 2019 avec un montant de 206'500 francs sur un total de 460'371 francs. La construction et l'entretien d'installations totalise 58'210 francs, suivie par l'acquisition de matériel de sport et la promotion de la relève pour le sport de masse qui représentent respectivement 53'770 francs et 49'518 francs. Les mesures particulières de promotion du sport comptabilisent 46'170 francs, la promotion de la relève pour le sport de haut niveau 34'588 francs et les cours des associations un montant de 11'615 francs.

Genre	Nombre	Montants octroyés 2019	Comparaison avec 2018
Construction et entretien d'installations	6	58'210.00	209'640.00 / 9 projets
Acquisition et réparation de matériel de sport	22	53'770.00	28'660.00 / 24 projets
Manifestations sportives	45	206'500.00	187'500.00 / 46 projets
Cours des associations	2	11'615.00	16'425.00 / 2 projets
Promotion de la relève pour le sport de masse	45	49'518.00	44'727.00 / 43 projets
Promotion de la relève pour le sport de haut niveau	1	34'588.00	36'944.00 / 1 projet
Mesures particulières de promotion du sport	4	46'170.00	43'280.00 / 4 projets
TOTAL	**125**	**460'371.00**	**567'176.00 / 129 projets**

4.3.3 EVOLUTION DES SUBVENTIONS OCTROYÉES

En 2019, le CJB a donc engagé des promesses de subventions pour un montant total de 460'371 francs.

Année	Recettes	Projets soutenus	Montants octroyés	Excédent de recettes/dépenses
2007	743'062.00	66	534'407.00	+ 208'655.00
2008	726'397.00	70	398'760.00	+ 327'637.00
2009	712'470.40	97	908'668.60	- 196'198.20
2010	708'875.00	91	714'796.10	- 5'921.10
2011	685'960.00	79	268'588.70	+ 417'371.30
2012	985'800.00	99	414'311.00	+ 571'489.00
2013	979'820.00	128	345'433.55	+ 634'386.45
2014	726'100.00	117	367'935.80	+ 358'164.20
2015	775'544.00	141	982'277.85	- 206'733.85
2016	560'000.00	129	398'782.65	+161'217.35
2017	420'000.00	124	1'088'020.15	- 668'020.15
2018	342'600.00	129	567'176.00	- 224'576.00
2019	**280'000.00**	**125**	**460'371.00**	**- 180'371.00**

5 AFFAIRES DES COMMISSIONS

CP Présentation du programme de législature 15.03.2019 ©Stéphane Gerber

5.1 AFFAIRES DU BUREAU

Le Bureau prépare les affaires soumises au CJB. Il les attribue aux commissions concernées et peut émettre des propositions. Il se réunit au moins une fois par mois pour établir l'ordre du jour des séances plénières et conduit les séances du CJB. Le Bureau se charge également d'organiser les Conférences des président-e-s, réunissant chaque président-e de commission et les membres du Bureau afin de faire le point sur les objectifs de législature, entre autres. Le Bureau dirige également le secrétariat général du CJB et supervise la rédaction du présent rapport annuel.

Le Bureau gère la communication externe du CJB, à savoir la rédaction des communiqués de presse et l'organisation des conférences de presse (pour plus d'informations, voir le chapitre 8 sur la communication du CJB). Le Bureau entretient également des contacts réguliers avec le CAF (pour plus d'informations, voir le chapitre 6 sur la collaboration avec le CAF).

5.1.1 PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2018-2022

En juin 2018, le Conseil du Jura bernois entrait dans une nouvelle législature (2018-2022) suite aux élections du mois de mars 2018. Cette étape coïncide, entre autres, avec l'établissement de nouveaux objectifs et d'un programme d'actions pour les quatre années à venir. Durant le deuxième semestre 2018, les commissions et le Bureau ont donc été chargés de fixer des objectifs ainsi que des mesures en rapport avec leurs secteurs d'activités. Puis, le programme de législature complet a été rédigé et validé par le plénum en février 2019. Une conférence de presse a ensuite été mise sur pied afin de présenter l'entier du programme de législature, avec notamment la participation de chaque président-e de commission.

Le programme de législature et les objectifs et mesures qui en découlent constituent une base de travail importante pour le Conseil du Jura bernois puisqu'il fait office de fil rouge durant toute la présente législature. Chaque commission fait régulièrement référence au programme de législature afin d'assurer un suivi des différents travaux. Un bilan annuel des objectifs de législature est d'ailleurs effectué en Conférence des président-e-s.

5.1.2 ENGAGEMENT DE PERSONNEL

Comme mentionné au chapitre 2.6, le Conseil du Jura bernois a participé à plusieurs procédures d'engagement, notamment pour son propre secrétariat général. Un-e membre du CJB est alors nommé-e pour représenter politiquement l'institution. De plus, il est parfois demandé que la secrétaire générale participe également au processus lorsque ce dernier concerne en particulier le personnel du secrétariat général.

Le CJB est également amené à prendre part à la procédure de nomination de fonctions administratives cantonales, en référence notamment à l'article 19 OStP.

5.1.3 RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES

Dans le cadre de l'accomplissement de ses différentes activités, le CJB peut compter sur le précieux soutien et la collaboration de nombreux partenaires. Le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF), institution sœur du Conseil du Jura bernois, en fait bien sûr partie. La collaboration avec les partenaires constitue un point essentiel dans l'établissement des tâches du Conseil du Jura bernois afin de faire entendre d'une seule voix les besoins et revendications des francophones. Dans cette optique, le CJB souhaite renforcer la collaboration avec les différentes instances régionales telles que Jura bernois.Bienne (Jb.B) ou encore la Députation afin d'optimiser les retombées concrètes des actions menées au sein du CJB et de ses partenaires.

5.1.4 RÉORGANISATION DE L'ADMINISTRATION CANTONALE

Le projet de Réforme des Directions et de l'administration cantonale, sur lequel le Conseil du Jura bernois avait pris position dans le cadre d'une procédure de consultation, prévoit principalement des transferts de tâches entre les Directions cantonales. Ces dernières se verront d'ailleurs attribuer dès le 1er janvier 2020 de nouveaux noms et abréviations. Cette réforme implique également des modifications d'ordres organisationnels et administratifs au sein du CJB puisque l'organisation des commissions se calque presque entièrement sur les Directions cantonales. Dès le 1er janvier 2020, les noms, abréviations et attributions des commissions du CJB seront donc adaptés. Sur le plan informatique, ce projet implique également la modification de l'entier des adresses e-mail de l'administration cantonale ; ces dernières ne comportant plus l'abréviation des directions (prénom.nom@be.ch).

5.1.5 DÉVELOPPEMENT D'UN NOUVEAU SITE INTERNET

Le développement de l'identité visuelle du CJB et du CAF a débuté en 2017, prévoyant la refonte totale des logos et sites internet des deux institutions. Comme mentionné dans le précédent rapport d'activités, les logos du CJB et du CAF arborent un nouveau visuel depuis septembre 2018. La refonte des sites internet constitue l'ultime étape de ce projet.

5.2 AFFAIRES DE LA COMMISSION INSTITUTIONS (INST)

5.2.1 AVENIR INSTITUTIONNEL

Sur le plan institutionnel, l'avenir de l'appartenance cantonale de Moutier préoccupe bien entendu le CJB et la région dans son ensemble. Suite au vote du 18 juin 2017 durant lequel la majorité des Prévôtois s'est prononcée en faveur d'un rattachement à la République et canton du Jura, plusieurs recours ont été déposés auprès de la Préfecture du Jura bernois. Cette dernière a rendu son verdict en date du 5 novembre 2018 ; le scrutin du 18 juin 2017 a été invalidé. Quelque temps après cette annonce, plusieurs recours ont été déposés auprès du Tribunal administratif cantonal, contre la décision de la Préfète du Jura bernois. L'instance juridique s'est prononcée fin août 2019 et a confirmé l'invalidation du vote du 18 juin 2017 pour cause d'irrégularités. Cette décision n'a pas été contestée ; des démarches sont donc en cours pour l'organisation d'un nouveau vote.

5.2.2 STATU QUO+

En février 2015, le Conseil-exécutif (arrêté n°128/2015 du 11 février 2015) acceptait de mettre en œuvre une partie des recommandations contenues dans le rapport final sur le développement du statut particulier du Jura bernois et du bilinguisme cantonal, appelé projet statu quo+.

Suite à cet arrêté du Conseil-exécutif, la Chancellerie d'Etat a mis sur pied une structure de mise en œuvre du statu quo+ composée de différents groupes de travail auxquels des membres du CJB ont pu participer afin de contribuer à la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport.

Le projet statu quo+ comporte un groupe de suivi, composé de membres du CJB (commission Institutions), du CAF et de représentants de la Chancellerie d'Etat. Ce dernier se réunissant une à deux fois par année pour faire le point sur l'état d'avancement des différentes recommandations à réaliser (se référer aux rapports d'activités précédents afin de disposer des différentes recommandations réalisées ces dernières années). En 2019, le groupe de suivi s'est rencontré en mars afin notamment d'aborder les modifications législatives en cours et à venir. Ceci concernant particulièrement la modification de la loi cantonale sur les jeux d'argent (LCJAr), en consultation durant le 1er semestre 2019 (cette thématique sera reprise sous les affaires de la commission POMFIN – chapitre 5.6), et la modification de la loi sur le statut particulier (LStP), la consultation devant être lancée au début de l'année 2020.

Pour rappel, en 2017, une commission d'experts sur le bilinguisme, pilotée par le conseiller aux Etats Hans Stöckli et dans laquelle le CJB était représenté, a vu le jour afin d'étudier les possibilités de développement du bilinguisme au sein du canton de Berne. Le CJB a été consulté en 2018 sur le rapport de cette commission d'experts présentant la démarche adoptée ainsi que les différentes mesures; le CJB a établi une prise de position favorable quant à ce rapport final. Le Conseil-exécutif a ensuite pris connaissance de ce rapport en octobre 2018 et a chargé la Chancellerie d'Etat de préparer, en étroite collaboration avec les Directions cantonales, une proposition de mise en œuvre des conclusions présentées dans ce rapport d'ici fin juin 2019. Sur la base des travaux réalisés, le Conseil-exécutif (arrêté n°696/2019 du 26 juin 2019) a validé 26 mesures relatives à de nombreux domaines tels que les échanges linguistiques scolaires, les filières bilingues, l'administration cantonale et le personnel cantonal, la législation, la santé et les soins, la culture et l'économie. Les travaux sont donc en cours au sein de la Chancellerie d'Etat et des Directions cantonales afin de mettre en œuvre dans les années à venir ces 26 mesures.

5.2.3 SIÈGES RÉSERVÉS

Dans le cadre de la commission Institutions et en vue de la modification à venir de la loi sur le statut particulier (LStP), la vice-présidente de la commission, Maurane Riesen, a déposé un projet d'instauration de sièges réservés afin de disposer d'une représentation plus équitable des genres au sein du Conseil du Jura bernois. Ce projet comportait deux objets, à savoir:

> L'application d'un quota de 40% pour le genre minoritaire (actuellement les femmes) sur une durée indéterminée;
>
> L'application d'un «accélérateur» sur une ou plusieurs législatures jusqu'à ce que la représentation des femmes puisse atteindre les 40%.

Ce projet a été étudié en commission Institutions puis a passé pour validation en séance plénière en octobre 2019. Par une très courte majorité, le projet de Maurane Riesen a finalement été rejeté pour différentes raisons telles que:

> Les récentes élections fédérales montrent que les femmes sont de mieux en mieux représentées sur le plan politique (parité hommes-femmes au Conseil national pour les 24 membres bernois);
>
> Les partis doivent eux-mêmes sensibiliser de nouvelles adhérentes; l'établissement d'un quota forcerait certaines élections de candidates féminines au détriment de candidats masculins ayant obtenu plus de suffrages auprès de la population.

5.2.4 RESTRUCTURATION AU SEIN DE L'INTENDANCE DES IMPÔTS

Plusieurs interventions parlementaires ont été déposées depuis l'été 2019 concernant la restructuration annoncée au sein de l'Intendance des impôts visant particulièrement la région Jura bernois – Bienne; suite à l'acceptation par le Grand Conseil de la déclaration de planification Brönnimann demandant une réduction de 3% des postes de l'administration centrale. Le CJB a réagi face à la volonté de la Direction des finances de cibler plus du 40% des baisses d'effectifs dans le Jura bernois et Bienne pour l'Intendance des impôts alors que notre région compte un nombre déjà très restreint de cadres francophones. De ce fait, des courriers officiels ont été envoyés à Madame la Conseillère d'Etat Beatrice Simon afin d'obtenir des explications à ce sujet. Cette thématique a également été abordée lors d'une séance bisannuelle au mois de novembre. Le CJB a exigé que d'une part le Jura bernois puisse conserver une unité francophone de l'Intendance des impôts et d'autre part que cette dernière puisse être dotée de fonctions de cadres à sa tête. Il a également été rappelé l'importance que le CJB puisse être consulté et informé sur l'entier du processus.

5.2.5 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL DU JURA BERNOIS

Suite à la séance constitutive du 6 juin 2018 durant laquelle différentes interprétations du Règlement du Conseil du Jura bernois (RCJB) ont été effectuées ne permettant pas de disposer d'un processus d'élection clair, le Règlement du CJB a été quelque peu adapté afin de préciser certaines

dispositions telles que le fait que l'élection des fonctions du Bureau (président-e, vice-président-e, 1er/ère assesseur-e et 2ème assesseur-e) doit s'effectuer de manière séparée ; l'élection de chaque fonction doit donc faire l'objet d'un scrutin distinct. La modification du règlement a également permis d'effectuer un toilettage général des dispositions.

5.2.6 STATISTIQUES RÉGIONALES

A la suite de la décision du gouvernement jurassien de résilier la convention de prestations, conclue en 2007 avec le Conseil-exécutif bernois et la Fondation interjurassienne pour la statistique (Fistat), le CJB et le CAF publient depuis 2017 les statistiques pour le Jura bernois et l'arrondissement de Biel/Bienne déterminées sur la base d'un catalogue de statistiques proposé par le canton de Berne. Ces dernières sont également disponibles sous forme d'atlas permettant ainsi de disposer de données cartographiées. Du nombre d'habitants en passant par les emplois dans diverses branches et l'hébergement touristique, les statistiques mises à disposition permettent d'obtenir un aperçu chiffré des activités globales dans notre région ; ces données sont généralement actualisées durant la période estivale.

5.2.7 CONSULTATIONS ET PRISES DE POSITION

Le CJB a également été amené à se prononcer sur différents objets tels que la révision partielle de l'ordonnance sur les droits politiques (ODP) faisant suite à la révision partielle de la loi y relative, sur laquelle le CJB avait pris position en 2017. Dans sa réponse à la consultation concernant l'ODP, le CJB relève qu'il est important que le secret de fonction et la confidentialité des données soient respectés. De plus, le CJB a demandé à ce que le rapport d'élection de notre institution puisse continuer à être transmis pour information aux membres du Grand Conseil, permettant ainsi aux député-e-s de prendre connaissance des résultats des élections du CJB tous les quatre ans.

5.3 AFFAIRES DE LA COMMISSION ÉCONOMIE PUBLIQUE (ECO)

5.3.1 PLAN DE MISE EN ŒUVRE ET PROJETS NPR

La Nouvelle politique régionale (NPR) aide les régions dites périphériques (de montagne, rurales et frontalières) en permettant d'améliorer les conditions-cadres pour les activités économiques (entrepreneuriat), de promouvoir l'innovation, de générer de la valeur ajoutée et d'encourager durablement la compétitivité dans ces régions. La NPR vise également à soutenir la création et la pérennisation des places de travail dans les régions.[7]

Le Jura bernois faisant partie du périmètre de la NPR, différents projets peuvent être soutenus par ce programme.

Les projets sont d'abord déposés auprès de l'Association Jura bernois.Bienne (Jb.B). Après instruction, les projets sont soumis au CJB, respectivement à la commission ECO, pour évaluation et préavis auprès du beco qui statue in fine sur les décisions de financement.

En 2019, le CJB a préavisé favorablement un projet déposé dans le cadre de la NPR: il s'agit du développement des quatre premiers axes de la Stratégie économique 2030 du Jura bernois, développée par la CEP, à savoir « Organisation régionale et relations extérieures », « Tourisme », « Formation » et « Identité et culture ».

Dans le précédent rapport d'activités du CJB, il avait été fait mention des travaux relatifs à l'élaboration du programme de mise en œuvre (PMO) NPR pour la période 2020-2023. Ce dernier a donc été transmis au beco par Jb.B, permettant ainsi d'intégrer les dispositions relatives au Jura bernois dans le plan de mise en œuvre cantonal.

5.3.2 PROJETS INTERREG FRANCE-SUISSE

Les programmes Interreg visent à développer la coopération transfrontalière, interrégionale et transnationale aux frontières internes et externes de l'Union européenne. La Suisse est associée à ces programmes depuis 1994.

Le canton de Berne, et plus particulièrement sa partie francophone présente dans l'Arc jurassien, participe au programme Interreg V France-Suisse. Ce dernier s'inscrit dans une coopération entre les territoires frontaliers de l'Arc jurassien et du Bassin lémanique. Les cantons de Neuchâtel, Jura, Fribourg, Valais, Vaud et Genève y participent également.

Le CJB est impliqué dans ce programme grâce au statut particulier dont il bénéficie. En effet, il y représente le canton de Berne pour tous les aspects techniques des projets (avis métier, contacts avec les porteurs de projets, etc.). Tout comme les projets NPR (voir point 5.3.1), le CJB, respectivement la commission ECO, statue sur toutes les demandes et émet un préavis à l'intention du beco qui statue in fine sur les décisions de financement.

7 Regiosuisse – Fiche d'information sur la Nouvelle politique régionale (NPR).

En 2019, le CJB a traité six dossiers dont quatre ont été instruits dans le cadre du programme Interreg V France-Suisse:

> « MetalPAT » développant une application informatique d'aide au diagnostic des métaux patrimoniaux conforme aux exigences des professionnels des branches concernées (projet instruit);
>
> « BienBel » visant à mettre en place des actions de promotion, de coopération et à organiser des manifestations et animations contribuant aux échanges transfrontaliers (projet instruit);
>
> « SPAD – Systèmes de production agricole durables » mettant en évidence des scénarios d'évolution des systèmes de production dans un contexte de changement climatique (projet instruit);
>
> « DescRIPT – Détection des diverses représentations de l'information permettant d'identifier les données personnelles contenues dans les textes » visant à aider les entreprises à adapter leurs pratiques en matière de transmission de documents et de données pour répondre aux directives du Règlement général sur la protection des données (projet instruit);
>
> « ImpulsARC » permettant de développer l'agilité et la capacité stratégique des sous-traitants en déployant un projet d'innovation par la création de réseaux agiles entre PME et sous-traitants industriels de l'Arc jurassien franco-suisse (projet non-instruit);
>
> AMoRAS développant la reconnaissance des modes de transport pour l'étude des comportements de mobilité (projet non-instruit).

Dans le cadre du projet Interreg « Covoiturage dans l'Arc jurassien », initié en 2011, le président de la commission ECO du CJB, accompagné de la secrétaire générale, remet chaque année un prix à une entreprise du Jura bernois dans le cadre de la participation au Challenge Covoiturage, organisé chaque année au mois de novembre. Les gagnants sont récompensés par un bon gastronomique dans un établissement de la région. Depuis 2019, les financements Interreg étant échus, le projet « Covoiturage dans l'Arc jurassien » a été pérennisé et sera dorénavant porté par Jb.B pour notre région.

Finalement, le CJB a été approché par le beco durant le 2ème semestre 2019 afin d'aborder le futur de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ), initié à la base par un projet Interreg. Il constitue un outil d'observation et d'information statistique harmonisée entre les régions suisses (cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura) et française (Bourgogne-Franche-Comté), permettant ainsi de fournir des éléments d'analyse de la situation économique et sociale transfrontalière. Les fonds de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) dédiés à ce projet étant totalement utilisés, des réflexions sont actuellement en cours afin de dessiner les contours de la nouvelle convention, datant de 2012. Il s'agira notamment de définir quel organe portera le projet côté bernois; tout en sachant que les travaux menés actuellement par l'OSTAJ ne sont plus qu'essentiellement économiques mais concernent également la formation, la santé et bien d'autres domaines.

5.3.3 CENTRE DE COMPÉTENCES EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Comme mentionné au chapitre 3.2, la commission ECO a rencontré la Direction de l'économie publique en date du 1er novembre 2019 sur les hauteurs de Mont-Soleil. Cette séance a permis de faire le point sur les différents dossiers en cours et importants pour notre région. Un point d'honneur a été mis sur la reconnaissance, par la Direction de l'économie publique, de l'Espace Mont-Soleil - Mont-Crosin en un centre de compétences en énergies renouvelables, unique en son genre dans le canton de Berne. Sous l'impulsion de la présidente de la commission TTE, Moussia von Wattenwyl, et du président de la commission ECO, Etienne Klopfenstein, une demande de reconnaissance avait été déposée auprès du Directeur de l'économie, Monsieur Christoph Ammann. Après analyse du dossier, le président du gouvernement a officialisé l'octroi du « titre » de centre de compétences en énergies renouvelables à l'Espace Mont-Soleil - Mont-Crosin.

5.3.4 CONSULTATIONS ET PRISES DE POSITION

En 2019, le CJB a été consulté sur la modification de la loi sur le commerce et l'industrie (LCI). Dans sa prise de position, il avait été relevé l'importance d'imposer un cadre légal strict pour l'utilisation et la consommation des cigarettes électroniques et des produits contenant de la nicotine, au même titre que les cigarettes et produits classiques. Le CJB a par contre regretté la mise en œuvre de la motion déposée par le groupe PLR demandant à augmenter le nombre de dimanches ou jours fériés pouvant être ouverts durant l'année. En effet, même si la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (LTr) l'autorise, il est important de pouvoir assurer des horaires et des jours de travail convenables pour les personnes travaillant dans les commerces.

5.4 AFFAIRES DE LA COMMISSION SANTÉ PUBLIQUE ET PRÉVOYANCE SOCIALE (SAP)

5.4.1 PRESTATIONS DESTINÉES AUX ENFANTS, ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES

Les prestations destinées aux enfants, adolescents et jeunes adultes constituent une thématique importante ; l'offre proposée à ce jour ne comblant pas la demande dans différents domaines, notamment celui de l'accueil d'urgence. En 2019, deux rapports, l'un établi par la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) et l'autre par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP), ont permis de fournir des données chiffrées sur les places d'accueil dans la partie francophone du canton (Jura bernois et Bienne), tant sur l'offre que sur la demande. Ces données mettent clairement en lumière les besoins en la matière et la nécessité d'entreprendre rapidement des démarches. Pour ce faire, dès la publication de ces deux rapports et la consultation relative à la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP), le CJB, le CAF, la PIEA, l'adiase, la Ville de Bienne et les Directions de la JCE, SAP et de l'INS ont décidé de mettre sur pied un groupe de coordination dont le but est d'établir une stratégie régionale en matière de prestations destinées aux enfants, adolescents et jeunes adultes. Il s'agira donc d'une part de développer des places d'accueil d'urgence (objectif à court terme) et d'autre part de préparer la mise en vigueur de la LPEP prévue au 1er janvier 2022 ; cette dernière demandant une certaine évolution des structures notamment en termes de portage. Ce groupe de coordination s'est d'ores et déjà réuni en 2019 et poursuivra ses travaux en 2020.

5.4.2 RENCONTRE AVEC LES ACTEURS DU TERRAIN

Dans le cadre du programme de législature 2018-2022 du CJB, la commission SAP a souhaité mettre l'accent sur la rencontre des personnes du terrain afin de renforcer les liens avec les milieux politiques et de finalement faire remonter des éléments auprès des Directions cantonales correspondantes lorsque cela est nécessaire et souhaité. En 2019, la commission SAP a tout d'abord rencontré Cyril Bogdanovic, président de l'Association des directions d'institutions et ateliers socio-éducatifs francophones bernoises (adiase) pour le Jura bernois et la Bienne francophone afin de présenter les activités de cette dernière et d'évoquer les collaborations qui pourraient être à l'avenir mises en place avec les milieux politiques comme le CJB. La commission SAP a ensuite rencontré Daniel Bernasconi et Patrick Gsteiger, représentants d'Alter Ecole (anciennement CPCJB) afin de faire le point sur le développement de l'institution et plus particulièrement son projet d'agrandissement des locaux. Cette rencontre a permis, dans un deuxième temps, de faire parvenir une lettre d'intention à la Direction de la SAP appuyant l'importance du projet et le soutien politique apporté par le CJB.

La commission SAP a également rencontré Dominique Sartori, Directeur de l'Hôpital du Jura bernois (HJB), afin de présenter de manière détaillée le Réseau santé-social qui regroupe entre 10-15 personnes et traite des thématiques pouvant être développées ou améliorées dans la région. Ce groupe de concertation rencontre des professionnels de différents domaines, en fonction des sujets traités. La commission SAP a pu prendre connaissance des activités en cours et à venir de ce Réseau telles que les réflexions sur le développement d'une structure d'accueil pour les maladies dégénératives ou la promotion du bénévolat.

Les Services sociaux du Jura bernois et les Services d'aide et de soins à domicile du Jura bernois ont également été invités à faire part d'un état des lieux de leurs activités respectives et des enjeux à venir en mettant également en lumière les difficultés auxquelles ces structures doivent faire face.

Finalement, la commission SAP a rencontré Etienne Broglie, membre du comité cantonal de Pro Infirmis, afin d'aborder la thématique du développement des prestations à l'encontre des personnes à mobilité réduite. Cette rencontre a également permis de faire le point sur les activités globales de Pro Infirmis et les projets futurs.

5.4.3 STRATÉGIE DE LA SANTÉ 2020-2030

Le Conseil du Jura bernois a été consulté en octobre 2019 sur la Stratégie de la santé 2020-2030 proposant un état des lieux de la couverture des soins dans le canton de Berne. Le CJB a approuvé cette Stratégie tout en relevant que la phase suivante sera la plus importante, à savoir la définition et la priorisation des mesures d'application. En effet, il sera essentiel de consulter les professionnels ainsi que les institutions régionales telles que le CJB, afin que les mesures déployées coïncident avec les possibilités et les attentes de la région.

5.5 AFFAIRES DE LA COMMISSION JUSTICE, AFFAIRES COMMUNALES ET AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES (JCE)

5.5.1 DÉLÉGATION INTERJURASSIENNE À LA JEUNESSE

Le CJB soutient et cofinance l'action de la déléguée interjurassienne à la jeunesse qui a été instituée à son initiative. Depuis 2017, l'ensemble des communes francophones du Jura bernois participe au financement du poste, à hauteur de 60 centimes par habitant maximum. La déléguée à la jeunesse développe des projets pour les jeunes, collabore avec les centres de jeunesses régionaux et soutient les communes du Jura bernois dans leur politique de la jeunesse. La déléguée à la jeunesse occupe donc une fonction très importante en matière de coordination régionale. La dimension interjurassienne de ce poste est intéressante de par les possibilités de synergies qu'elle offre entre le Jura bernois et le canton du Jura dans le domaine de la jeunesse. Un rapport annuel est établi chaque année et est envoyé pour information à l'ensemble des communes du Jura bernois.

En avril 2019, Alain Berberat a fait part de sa démission pour fin juin 2019 à la fonction de délégué interjurassien à la jeunesse, qu'il occupait depuis 2013. Suite à cette annonce, un comité de sélection a été mis sur pied, représentant le CJB et le Service de l'action sociale du canton du Jura. Le choix du comité s'est porté sur Samantha Ramos, titulaire d'un master en sciences sociales de l'Université de Neuchâtel et ayant exercé la fonction d'animatrice dans les centres de jeunesse de Malleray et de Tramelan. Samantha Ramos aura pour principales tâches de mettre sur pied une stratégie en matière de politique jeunesse dans le Jura bernois et de renforcer les collaborations avec les communes et les acteurs jeunesse. De plus, le projet de Cyberparlement a beaucoup évolué en 2019, en collaboration notamment avec le ceff Industrie pour la partie développement. A fin 2019, les tests de la plateforme ont débuté et se poursuivront durant le 1er semestre 2020 avec notamment la mise sur pied de tests en environnements externes.

5.5.2 DISSOLUTION DE LA COMMISSION DE LA JEUNESSE DU JURA BERNOIS

Suite au plan d'allègement 2018, respectivement aux mesures financières prises par le canton, toutes les commissions de jeunesse se sont vues retirer leur subventionnement. La Commission de la jeunesse du Jura bernois étant bien sûr impactée par ces mesures financières, a été dissoute à fin 2017. Afin d'assurer une certaine continuité, la commission JCE du CJB a repris une partie des tâches de la Commission de la jeunesse du Jura bernois telles que le versement de subventions aux projets de jeunes / d'organisations de jeunesse et le soutien à la déléguée interjurassienne à la jeunesse dans l'exercice de sa fonction.

En termes de subventionnement, la commission JCE a donc hérité du fonds restant de la Commission de la jeunesse s'élevant à environ 25'000 francs à fin 2017. Un rapport annuel d'utilisation est adressé chaque année à l'Office des mineurs attestant la bonne utilisation du fonds.

5.5.3 CONSULTATIONS ET PRISES DE POSITION

La commission JCE a traité différents dossiers en 2019 pour ensuite établir des prises de position avalisées en séance plénière. Le CJB a notamment été consulté sur la loi sur le notariat (LN) ayant pour objets principaux un nouveau système des émoluments et une nouvelle réglementation relative à l'indépendance des notaires ainsi qu'à l'autorisation du courtage immobilier. Le CJB s'est dit en faveur de cette modification de loi tout en ayant un avis mitigé quant à l'application concrète du courtage immobilier et des prérogatives en matière de récusation.

5.5.4 AUTORITÉ DE PROTECTION DE L'ENFANT ET DE L'ADULTE DU JURA BERNOIS

Chaque commission du CJB rencontre régulièrement les acteurs du terrain dont les domaines d'activités correspondent aux dossiers traités dans lesdites commissions. En 2019, la commission JCE a rencontré Cédric Maschietto, président de l'APEA du Jura bernois, afin de faire le point sur les dossiers en cours et sur les défis de la structure.

5.6 AFFAIRES DE LA COMMISSION POLICE, AFFAIRES MILITAIRES ET FINANCES (POMFIN)

5.6.1 FONDS DU SPORT ET FONDS DE LOTERIE

La commission POMFIN a préavisé chaque mois à l'intention du plénum des subventions prélevées sur le Fonds du sport dans le but de soutenir la construction d'installations sportives, l'achat de matériel sportif, l'organisation de manifestations sportives, la promotion de la relève pour le sport de masse et le sport de haut niveau ainsi que les cours des associations dans le Jura bernois (pour plus d'informations voir le chapitre 4).

Le processus est le même pour les subventions du Fonds de loterie octroyées dans le but de soutenir, entre autres, la restauration de monuments historiques et patrimoniaux ainsi que divers projets d'utilité publique dans le Jura bernois.

5.6.2 RÉVISION DE LA LOI CANTONALE SUR LES JEUX D'ARGENT (LCJAR)

En juin 2018, la population suisse a largement plaidé en faveur de la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr) par 72.9%. Cette dernière est entrée en vigueur au 1er janvier 2019. Conformément aux dispositions transitoires de la LJAr, les cantons disposent de deux ans pour adapter leur législation au nouveau droit fédéral. Le canton de Berne a dès lors entrepris les démarches nécessaires dans la révision de ses bases légales, en premier lieu de la loi sur les loteries (LLot). Dès août 2018, le CJB a été intégré dans le processus, lui permettant d'être entendu par rapport à ses diverses demandes et revendications dans la révision de la LLot, qui sera par la suite renommée LCJAr – loi cantonale sur les jeux d'argent. La révision de cette loi constitue l'une des plus importantes consultations pour le CJB puisqu'elle comporte toutes les dispositions relatives à l'octroi de subventions, domaine dans lequel le CJB dispose de compétences décisionnelles. En décembre 2018, avant la mise en consultation officielle, le CJB a été intégré dans la 1ère phase de corapport sur la nouvelle mouture de la LCJAr et a pu faire part de ses demandes de modifications/d'ajouts en vue de la phase de consultation. Cette dernière a débuté en février 2019 pour une durée légale de trois mois.

Afin d'établir sa prise de position, le CJB a procédé à deux lectures de la loi, en commission POMFIN puis en séance plénière. La prise de position contenait les éléments suivants :

CP LCJAr 26.04.2019, Kim Seiler, Roland Benoit et Denis Gerber ©Stéphane Gerber

- L'inscription dans la loi de la notion d'intercantonalité a été saluée par le CJB. En effet, le Jura bernois ne bénéficie pas d'un bassin de population assez grand pour disposer d'associations propres à son territoire ; raison pour laquelle les collaborations intercantonales sont importantes et justifiées ;
- Le CJB a souhaité conserver les dispositions de l'actuelle loi sur les loteries (LLot) faisant mention du statut particulier et/ou directement de l'institution elle-même. Ceci faisant référence aux compétences particulières dont dispose le CJB dans ce domaine ;
- L'importance de pouvoir conserver le tourisme dans les domaines subventionnables par le Fonds de loterie a été rappelée, notamment pour ce qui est de l'édition de diverses brochures. Le CJB a salué l'introduction d'une nouvelle catégorie « jeunesse et société » ;
- Finalement, le Conseil du Jura bernois s'est totalement opposé à l'article 53 LCJAr proposant de mettre en place un mécanisme de contrôle pour l'attribution des subventions dans le Jura bernois. L'édiction d'un tel article remettrait totalement en cause les compétences du CJB en matière d'octroi de subventions dans le cadre du Fonds du sport et du Fonds de loterie, ce qui n'est absolument pas souhaité.

Les éléments mentionnés dans cette prise de position ont ensuite été présentés en conférence de presse et ont reçu un très bon écho de la part des médias.

En août 2019, le CJB a été appelé à donner son avis en 2ème phase de corapport faisant suite à la phase de consultation. Trois éléments ont été relevés dans la prise de position, à savoir :

- Conserver le domaine du tourisme dans les domaines subventionnables du Fonds de loterie ;
- Supprimer le système de contrôle mis en place au sein de la LCJAr (comme demandé en 1ère phase de corapport et en consultation) ;
- Supprimer la limitation des subventions à 40% des coûts totaux des projets (nouveau).

Les deux premiers objets ont déjà été relevés dans les phases précédentes tandis que le troisième a été ajouté après la phase de consultation. L'instauration d'un système de contrôle et la limitation des subventions à 40% restent très problématiques pour le CJB car le Jura bernois se verrait amputé d'une partie de ses compétences dont il bénéficie via le statut particulier. Le CJB n'étant pas satisfait du projet de loi présenté au gouvernement, il entend prendre contact avec la Députation francophone du Grand Conseil, entre autres, afin que les dispositions légales qui seront votées au parlement conviennent aux besoins et aux compétences de la région. Ce dossier restera bien sûr d'actualité en 2020.

5.6.3 MODIFICATION DES CRITÈRES RELATIFS AU SUBVENTIONNEMENT DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Depuis le 1er mars 2019, une nouvelle échelle de critères relative au calcul des subventions pour les manifestations sportives a été introduite. Le nombre de critères a été réduit à trois ;

- Budget (dans son ensemble et plus seulement les coûts imputables)
- Nombre de sportifs
- Durée de la compétition

5.6.4 FINANCEMENT DES CAMPS J+S

Suite au plan d'allègement 2018, le financement cantonal des camps a été supprimé sur l'ensemble du canton dès le 1er janvier 2019. Ce financement cantonal permettait aux familles de pouvoir offrir des camps de divers sports à leurs enfants à des prix abordables. Depuis la suppression du financement cantonal, les familles sur l'ensemble du canton doivent payer le prix plein des camps, cela augmentant passablement la facture finale.

Bien qu'il n'y ait pas de déséquilibre entre la partie alémanique et la partie francophone du canton au niveau des financements cantonaux, il est important de souligner qu'une telle situation va totalement à l'encontre de la Stratégie du sport, acceptée largement par le Grand Conseil en 2018 qui promeut à large échelle la pratique du sport de masse.

Plusieurs interventions ont été effectuées, tant au niveau du Grand Conseil, qu'au niveau du CJB. Malheureusement, aucune issue ne semble possible.

5.6.5 RÉORGANISATION DE LA POLICE DANS LE JURA BERNOIS

Suite à un départ en retraite au début de l'année 2019 et à la démission du sous-chef de l'antenne de Saint-Imier, une réorganisation a été effectuée au sein de la Police du Jura bernois, ceci afin de gagner en efficacité et efficience, sans suppression de postes de travail. Depuis le 1er octobre 2019, la Police du Jura bernois est donc organisée en deux zones, à savoir :

- Le district de Pierre-Pertuis Nord, comprenant une antenne à Moutier
- Le district de Pierre-Pertuis Sud, comprenant une antenne à Saint-Imier

Les postes principaux restent Moutier et Saint-Imier avec pour chaque antenne, un chef de district et un remplaçant présents sur place.

Concernant les postes de Péry, Tavannes et La Neuveville, les heures d'ouverture ne sont plus garanties. Cette réorganisation ne constitue en aucun cas une baisse de service à la population. Bien au contraire, car les agents seront davantage présents sur le terrain.

5.6.6 CONSULTATIONS ET PRISES DE POSITION

En 2019, le CJB a été consulté sur différents objets traités par la commission POMFIN. Tout d'abord, il a été question de la modification de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFC). La Direction des finances a proposé au Conseil-exécutif d'abaisser l'indice de rendement fiscal harmonisé (IRH) déterminant pour l'exécution de la dotation minimale de 86 à 84 au 1er janvier 2020. Pour le canton de Berne, le présent projet entraînerait à partir de 2020 une réduction annuelle des dépenses d'environ 9,1 millions de francs. Les calculs de simulation ont montré que ce sont les communes financièrement les plus faibles qui supportent les pertes financières les plus lourdes. L'abaissement à 84, de la valeur de l'IRH déterminant pour l'exécution de la dotation minimale, entraînerait nécessairement une augmentation des disparités entre les communes à forte capacité financière et les communes financièrement faibles.

Les arrondissements administratifs du Jura bernois, de Frutigen et Bas-Simmental et de l'Emmental sont les plus durement touchés car ils présentent les plus fortes pertes financières par habitant-e.

Finalement, le CJB a été consulté sur la révision 2021 de la loi sur les impôts. Cet objet concerne le canton dans son ensemble et pas spécifiquement le Jura bernois. Il est cependant à relever que ce projet législatif comportait quelques incertitudes. En effet, les conséquences financières sur le canton, les communes et les paroisses n'étaient pas claires, notamment pour ce qui est de l'abrogation des régimes fiscaux qui pourrait amener certaines entreprises à quitter le canton, ou du moins à délocaliser une partie de leurs activités, afin de bénéficier de conditions fiscales plus avantageuses dans d'autres cantons voire à l'étranger.

Le Conseil du Jura bernois a remarqué que le Conseil-exécutif propose de mettre en œuvre la motion Schöni-Affolter en augmentant la déduction pour les primes d'assurance et en relevant le plafond de la déduction pour les frais de garde des enfants par des tiers. Cependant, ce type de mesures favorise en premier lieu les ménages à revenus élevés et non les familles ou personnes de la classe moyenne.

5.7 AFFAIRES DE LA COMMISSION INSTRUCTION PUBLIQUE (INS)

5.7.1 PLAN D'ÉTUDES ROMAND

En 2018, une séance commune a été organisée entre la commission Instruction publique du CJB (INS), la commission Formation Santé-social du CAF (CoForS) et la Conférence de coordination francophone (COFRA) afin d'aborder les questions relatives aux adaptations du Plan d'études romand (PER). En 2019, le CJB et le CAF ont donc été amenés à prendre position sur différents objets en relation avec l'application du PER. Ces derniers ont tous été préavisés favorablement par le CJB, moyennant des propositions de modification/d'adaptation. Nous pouvons par exemple citer la révision de l'ordonnance de Direction concernant l'évaluation et les décisions d'orientation à l'école obligatoire (ODED). Le CJB a précisé que les méthodes d'évaluation en 11H devront être quelque peu adaptées car la présente ordonnance ne prévoyait pas de rapport d'évaluation en dernière année du secondaire I. La majeure partie des élèves ayant besoin d'une appréciation avant la fin de leur cursus scolaire en vue notamment d'accéder à une formation ou à un apprentissage ; le CJB a donc préconisé que l'établissement de rapport en 11H devienne systématique. Les dispositions générales du PER ont également été traitées ; le CJB a proposé des ajustements en ce qui concerne les devoirs à domicile. En effet, il a préconisé que le minutage des devoirs ne soit plus mentionné (car peu représentatif) mais plutôt leur régularité et fréquence.

5.7.2 ÉCOLES À JOURNÉE CONTINUE

Dans le cadre du programme de législature 2018-2022, la commission INS s'est fixé différentes mesures sous l'objectif « Suivre et accompagner les évolutions relatives au domaine de l'école obligatoire ». L'une d'entre elles concerne le suivi du fonctionnement du système d'école à journée continue. En effet, ce type de structure n'étant en place que depuis quelques années, la commission INS a souhaité faire le point en invitant trois directrices des écoles à journée continue (Moutier, Tavannes et Tramelan). Cette rencontre a permis de disposer d'une vue d'ensemble du fonctionnement hétéroclite de chaque structure et de connaître leurs objectifs et défis pour les années à venir.

5.7.3 PLACES DE TRAVAIL ET D'APPRENTISSAGE FRANCOPHONES

La commission a continué son travail en faveur de l'apprentissage francophone, à Bienne principalement, qui souffre d'un déficit de places pour les jeunes de langue française. Le CJB est représenté par Michel Tschan au sein du groupe de travail du CAF actif dans ce domaine.

5.7.4 BILINGUISME UNIVERSITAIRE

En 2016, le CJB et le CAF avaient initié une démarche commune auprès de l'Université de Berne afin de favoriser le bilinguisme allemand – français au sein de l'institution. Une rencontre avec le rectorat de l'Université, les présidentes des deux conseils et leurs secrétaires généraux respectifs avait eu lieu en septembre 2016, afin de sensibiliser le rectorat de l'université à l'importance d'un bilinguisme français – allemand et de proposer des pistes concrètes d'améliorations.

Depuis, le CJB ne peut que se réjouir des efforts consentis par l'Université de Berne en débutant par l'engagement d'une déléguée aux affaires francophones, en la personne de Simone Hebeisen. Le CJB et le CAF sont régulièrement informés des avancées des différents travaux qui consistent principalement à traduire des textes et documents dans l'optique d'offrir un meilleur service aux étudiant-e-s francophones.

5.7.5 HES-SO, HEP-BEJUNE ET HE-ARC

En vue de la préparation des séances des conférences intercantonales dans le domaine de l'instruction publique (comités gouvernementaux HES-SO, HE-Arc, HEP-BEJUNE et CIIP), le CJB désigne des représentants dans deux délégations au sein desquelles le CAF et la COFRA sont également représentés. La délégation HE-Arc est composée de Roland Benoit et de Peter Gasser pour le CJB. La responsabilité organisationnelle de cette délégation incombe à la secrétaire générale du CJB. La délégation HEP-BEJUNE/CIIP est composée de Christophe Gagnebin et de Peter Gasser pour le CJB. La responsabilité organisationnelle de cette délégation incombe à la secrétaire générale du CAF, Stéphanie Bailat.

Chaque année, le CJB et le CAF sont consultés par la Direction de l'instruction publique sur les autorisations de dépenses pour la HES-SO/HE-Arc et la HEP-BEJUNE. Dans deux prises de position communes, le CJB et le CAF ont accepté les deux projets d'arrêtés réglant la participation financière 2020 du canton de Berne à la HES-SO/HE-Arc et à la HEP-BEJUNE. Pour le premier cité, le CJB et le CAF ont notamment salué la démarche de constituer une réserve afin d'anticiper une potentielle hausse des effectifs estudiantins, comme cela avait d'ailleurs été prévu pour l'année 2019.

Dans le cadre de la HEP-BEJUNE, le CJB, tout comme le CAF, a été amené à se positionner sur le projet de nouveau concordat intercantonal. L'actuel datant de l'année 2000, un certain nombre de dispositions sont devenues obsolètes et doivent donc être révisées. Cette révision s'inscrit également dans le cadre de l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) et dans le cadre de la procédure d'accréditation institutionnelle.

5.7.6 RÉVISION DE LA LOI SUR L'ÉCOLE OBLIGATOIRE (LEO)

Finalement, le CJB, sur proposition de la commission INS, a pris position sur la consultation relative à la révision de la loi sur l'école obligatoire (LEO). Cette dernière concernait principalement deux objets, à savoir : l'intégration de la scolarisation spécialisée au sein de l'école obligatoire et la création d'une base légale pour l'encouragement des élèves possédant des talents particuliers dans une discipline artistique ou sportive. Les modifications relatives à l'intégration de la pédagogie spécialisée au sein de l'école obligatoire amenant différentes inquiétudes et/ou questionnements au sein des établissements spécialisés, le CJB a rappelé l'importance de les informer correctement et d'entendre leurs préoccupations durant la phase de consultation et surtout durant la mise en œuvre de la LEO. Le CJB avait aussi relevé que des travaux étaient en cours au niveau du Lehrplan 21 afin de mettre en place toute une série de recommandations à l'intention des enseignants concernant la scolarisation spécialisée. Ces démarches devant également être entreprises au niveau du PER afin que les enseignants francophones puissent disposer de ces recommandations.

5.8 AFFAIRES DE LA COMMISSION CULTURE

5.8.1 SUBVENTIONS CULTURELLES

Chaque mois, la commission Culture traite les demandes de subvention et préavise les montants à l'intention du plénum. L'année 2019 a été particulièrement prolifique, ce qui témoigne de la richesse de l'offre culturelle dans toute la région. L'enveloppe budgétaire dédiée à ces projets n'a pas été suffisante et le CJB a dû puiser dans ses réserves. Si ce constat oblige la commission Culture à prioriser les soutiens pour l'avenir, il est aussi emblématique de l'impressionnant dynamisme culturel du Jura bernois.

Parmi les événements phares de 2019, plusieurs manifestations se sont inscrites dans la commémoration nationale du 100ème anniversaire de Carl Spitteler. Le Musée d'Art et d'Histoire de La Neuveville y a consacré son exposition annuelle, « Un point de vue neuvevillois, Spitteler en Suisse romande ». Concert, tables rondes et conférences ont également été organisés dans ce contexte, notamment au CIP à Tramelan, et une étude monographique a été éditée par l'ACEL – Association pour une collection d'études littéraires.

A La Neuveville, la première édition du festival Boogie-Woogie a rencontré un vif succès, encourageant les organisateurs à réitérer l'expérience en 2020. A Moutier, Stand'été s'est déroulé entre juin et juillet offrant un programme musical et théâtral d'une très belle diversité. Dans la commune prévôtoise également, le centre culturel (CCP) a fêté ses 50 ans d'existence en proposant des événements particuliers pour l'occasion.

Il est aussi à relever que l'association Usinesonore a gagné le Prix bernois de la Médiation culturelle, une reconnaissance importante pour cette association très active dans le Jura bernois et qui met en place des projets passionnants avec les écoles, grâce notamment au soutien du CJB.

5.8.2 INSTITUTIONS CULTURELLES D'IMPORTANCE RÉGIONALE

Durant l'année 2019, le processus de renouvellement des contrats de prestations des douze institutions d'importance régionale du Jura bernois a pu être finalisé (liste des institutions au point 4.1.1). Ces contrats entreront en vigueur au 1er janvier 2020.

Le CJB a effectué les séances de reporting avec l'ensemble des institutions, ce qui lui a permis de dresser un bilan, qui s'avère être similaire à celui de 2018. La fréquentation est généralement très

Festival Boogie-Woogie, CTTR La Neuveville mars 2019 ©Bernard Schindler

bonne, les attentes sur ce point ayant été atteintes, voire dépassées. Les institutions sont également exemplaires en termes financier et ont présenté des comptes tout à fait équilibrés. Il est important de mentionner que la plupart d'entre elles travaillent avec des moyens modestes et font preuve d'un engagement remarquable pour proposer une offre de qualité. Elles sont très sensibles au travail de médiation et ont proposé des actions pertinentes dans ce domaine. Malheureusement, comme il a été relevé les années précédentes, elles rencontrent toujours plus de difficultés à travailler avec les écoles secondaires qu'avec les niveaux primaires, qui sont plus accessibles et participent volontiers.

Du côté des bibliothèques régionales, de nouvelles personnes ont pris la tête de quelques-unes de ces institutions. Les responsables sont très disposées à collaborer, voire à mutualiser certains outils. Toutefois, les conditions logistiques (notamment en termes de pourcentages de travail) ne permettent pas une avancée rapide dans cette réflexion de rapprochement. Il s'agira pour le CJB de réfléchir s'il peut épauler ces institutions dans leurs démarches et, le cas échéant, de quelle manière.

Un point très positif a été relevé à plusieurs reprises: la grande collaboration entre les institutions elles-mêmes et avec d'autres partenaires de la région. Les acteurs culturels du Jura bernois sont très enclins à élaborer des projets communs ou à mettre en valeur leurs actions respectives. Par ailleurs, la plupart des institutions ont salué l'utilité du culturoscoPe – agenda culturel mis en place par le fOrum culture – afin de davantage faire connaître leurs activités auprès du public, ainsi qu'auprès des autres acteurs culturels.

5.8.3 FORUM CULTURE (MISE EN RÉSEAU DES ARTS DE LA SCÈNE)

En 2019, le fOrum culture a continué sur sa lancée, en proposant des projets audacieux et en renforçant sa structure. Après une première série de spectacles « Hors les murs » en 2018, créés dans des appartements, le deuxième volet s'est déroulé en espaces d'exposition. C'est ainsi que trois créations ont eu lieu dans les musées de la région. La commission Création a également invité le chorégraphe Cédric Gagneur à concevoir un spectacle avec des artistes locaux: « Silva », qui réunit à la fois des musiciens et des danseurs, sera créé en janvier 2020 à Nebia, avant une tournée dans toute la Suisse romande.

Du côté de la commission Action culturelle, plusieurs projets ont été concrétisés en 2019, dont « Les rapporteurs » – qui a permis à des jeunes de réaliser un reportage radio sur un concert – « Passerelle V » – des ateliers autour du théâtre, animés par Cours des miracles au Théâtre de l'Atelier à Reconvilier –, ou encore « Gestes tu elles » – un atelier de médiation travaillant sur le langage non verbal et permettant la rencontre entre deux artistes et diverses communautés linguistiques de la Ville de Bienne.

En collaboration avec Mémoires d'Ici, la Revue Intervalles et les Journées photographiques de Bienne, le fOrum culture a lancé la première enquête photographique du Jura Bernois 2019-2020. C'est le jeune photographe Pierre-Kastriot Jashari qui a été sélectionné par le jury et qui travaillera sur la mixité culturelle de la région en documentant le quotidien des habitants.

Par ailleurs, l'agenda culturel, le culturoscoPe, a pris une place indiscutable sur tout le territoire du fOrum culture (entre le Jura bernois, Bienne et le Jura) et s'est étendu depuis le 1er janvier 2019 au canton de Neuchâtel. Cet outil est largement salué par les acteurs culturels qui estiment qu'il permet une très belle visibilité de l'offre dans la région. En parallèle, cette dernière a continué d'être visible sur tout le territoire grâce aux affiches culturelles.

D'un point de vue financier, le premier mandat de quatre ans arrivant à son terme, il était nécessaire d'assurer la pérennisation du fOrum culture. Le CJB a travaillé au renouvellement de son financement qui a été accepté par le Grand Conseil en novembre 2019. A préciser que dès 2020, le fOrum culture ne pourra plus compter sur la subvention de Pro Helvetia. En effet, la fondation ne reconduit pas l'initiative « Diversité culturelle dans les régions », un soutien dont a bénéficié le réseau des arts de la scène durant ces premières années.

En 2020, le CJB signera un contrat de prestations avec le fOrum culture pour la période 2020-2023.

5.8.4 FONDATION DE L'ABBATIALE DE BELLELAY

Durant l'année 2019, un nouveau Conseil de fondation a été créé et le Conseil-exécutif a validé l'autorisation de dépenses pour 2020-2023, qui prévoit une augmentation de la subvention. Un contrat de prestations a été conclu avec la nouvelle fondation et entrera en vigueur dès le 1er janvier 2020. Dorénavant, cette dernière proposera en alternance, une année sur deux, une saison musicale et une saison en arts visuels. Le défi de la nouvelle structure sera à la fois de renforcer l'importance culturelle de ce lieu phare du Jura bernois et d'assurer une cohabitation saine et constructive entre les différentes sections qui occupent le bâtiment. L'ancien Conseil de fondation a géré les activités de l'Abbatiale jusqu'à la fin de l'année 2019 avec un grand professionnalisme.

5.8.5 FEUILLE DE ROUTE EN MATIÈRE D'ENCOURAGEMENT À LA CULTURE DANS LE JURA BERNOIS POUR LA LÉGISLATURE 2018-2022

Le CJB peut fortement s'appuyer sur sa feuille de route élaborée en 2018 et qui définit sa stratégie culturelle pour la législature en cours. Certains axes prioritaires ont eu une évolution concrète en 2019 : dans sa volonté de renforcer son soutien au théâtre, le CJB a signé un contrat de confiance quadriennal (2019-2022) avec Utopik Family. Avec ce soutien conséquent, il veut ainsi donner les moyens à la compagnie de développer des mesures à moyen terme pour se renforcer et élargir son rayonnement sur la scène régionale et internationale. Dans le domaine des arts numériques, autre accent fort de la feuille de route, le CJB a organisé une soirée dans le cadre des Numerik Games à Yverdon avec une performance de l'artiste biennois Cee-Roo.

5.8.6 CULTURE & TOURISME

Dans sa feuille de route, le CJB a également défini comme prioritaire un renforcement des liens entre la culture, l'économie et le tourisme. C'est dans ce but qu'il a validé un budget pour le projet « Culture & Tourisme », qui prévoit cinq mesures à développer entre 2019 et 2022. Parmi celles-ci, deux ont pu être concrétisées rapidement. Premièrement, le projet « Roomate » dans le cadre de l'exposition « La Cantonale » en fin d'année. Des œuvres d'artistes de la région étaient présentées dans les hôtels prévôtois en collaboration avec le Musée jurassien des Arts de Moutier. Les clients des lieux d'hébergements pouvaient également découvrir l'exposition gratuitement. Deuxièmement, une collaboration avec la revue Transhelvetica a permis de concevoir un tiré-à-part consacré au Jura bernois et à la Ville de Bienne. Ce document qui met en valeur la richesse culturelle et touristique de la région sera imprimé à 30'000 exemplaires au début de l'année 2020 et distribué largement dans toute la Suisse. Les autres mesures de « Culture & Tourisme » verront peu à peu le jour durant les prochaines années. Des bilans réguliers sont effectués avec le porteur de projet, René Koelliker.

5.8.7 PROMOTION DU CINÉMA DANS LE JURA BERNOIS

Depuis 2006, l'encouragement du cinéma dans l'ensemble du canton de Berne relève de Pro cinéma Berne, y compris les projets issus du Jura bernois. De manière générale en Suisse, les différents organes de soutien travaillent à une plus grande professionnalisation de la branche et les projets de moindre envergure ont plus de difficultés à obtenir des soutiens. Le CJB est conscient de cette évolution et il peut occasionnellement soutenir des projets régionaux qui lui semblent pertinents et qui n'auraient pas été retenus par Pro cinéma Berne. Toutefois, il n'a pas les ressources financières pour se substituer à l'organe cantonal. C'est pourquoi, il est actuellement en discussion avec Pro cinéma Berne pour assurer que des projets, qui ont une forte signification culturelle pour le Jura bernois, puissent bénéficier d'une relativisation des autres critères, afin de favoriser l'octroi d'un soutien.

5.9 AFFAIRES DE LA COMMISSION TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET ÉNERGIE (TTE)

5.9.1 ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

Aux côtés des partenaires régionaux, le CJB s'est engagé à défendre la reconnaissance d'un centre de compétences en énergies renouvelables sur les hauteurs de Mont-Soleil - Mont-Crosin. Le CJB, et plus particulièrement sa commission TTE, a grandement participé à l'établissement d'un dossier de présentation qui a ensuite été remis par la présidente de la commission TTE, Moussia von Wattenwyl, et le président de la commission ECO, Etienne Klopfenstein, au président du gouvernement et directeur de l'économie du canton de Berne, Christoph Ammann. La commission TTE et la commission ECO ont porté conjointement ce dossier car dès le 1er janvier 2020, le domaine de l'environnement et de l'énergie sera transféré de la Direction de la TTE à la Direction de l'ECO. Dans le cadre de la séance annuelle avec la Direction de l'ECO, qui s'est d'ailleurs tenue au centre visiteurs de BKW de Mont-Soleil, le Conseiller d'Etat Christoph Ammann a reconnu officiellement le site de Mont-Soleil - Mont-Crosin en tant que centre de compétences en énergies renouvelables, unique sur le plan cantonal.

Sur le plan environnemental, le CJB a également réagi concernant la thématique de la 5G. En effet, son arrivée sur le marché suisse a suscité un nombre important de réactions au sein de différentes instances, demandant pour certaines d'entre-elles un moratoire sur l'installation des antennes 5G ; la Confédération est cependant responsable pour les questions relatives aux rayonnements émis par les antennes radios mobiles et à leurs effets sur la santé. Dans un communiqué publié en mai 2019, le CJB estimait qu'il était nécessaire de rester vigilant dans ce dossier et était

convaincu que les communes sauraient prendre les bonnes décisions, en fonction de leurs compétences et de leurs possibilités d'actions. Le CJB a toutefois regretté que la Confédération se soit précipitée dans la vente des concessions aux opérateurs téléphoniques sans prendre les précautions nécessaires notamment en termes d'informations auprès de la population et en termes d'analyses approfondies des conséquences engendrées par l'installation de la technologie 5G.

5.9.2 TRANSPORT MARCHANDISES ET TRAFIC FERROVIAIRE

La commission TTE s'est fortement engagée dans le domaine du transport de marchandises suite aux restructurations annoncées par CFF Cargo, lesquelles ont engendré la fermeture de plusieurs points de chargement, dont ceux de Tramelan et des Reussilles. En août, la commission TTE a rencontré le président des CJ, Frédéric Bolliger, et le vice-président du Conseil d'administration, Francis Daetwyler, afin de faire le point sur la Stratégie des CJ et sur l'avenir du transport marchandises. Plusieurs éléments sont à relever; tout d'abord, le transport marchandises constitue un secteur important pour la région et plus particulièrement pour les CJ puisqu'il représente 20% de l'utilisation du réseau ferroviaire. De plus, malgré les restrictions de CFF Cargo, le volume du transport de bois par rail n'a pas diminué, démontrant ainsi que la région a clairement un intérêt pour ce type de transport.

Dans le domaine ferroviaire également, mais cette fois-ci dans le transport de personnes, le CJB s'inquiète de l'état de vétusté de certaines gares du Jura bernois et de la nécessité de les remettre aux normes, notamment pour ce qui est de l'accès facilité pour les personnes à mobilité réduite. La région ne dispose que de très peu d'informations sur le calendrier d'assainissement des gares, ce dernier étant entièrement géré par les CFF. Une rencontre avec Christian Aebi, co-chef de l'Office des transports publics et de la coordination des transports, a eu lieu à ce sujet à Tramelan.

Une séance avec CFF Infrastructure, entre autres, est prévue en début d'année 2020 afin de faire le point, tant sur l'assainissement des gares du Jura bernois que sur l'évolution du trafic marchandises et des variantes qui restent envisageables pour la région.

5.9.3 MOBILITÉ DOUCE

En termes de mobilité douce, le CJB s'est positionné sur la nouvelle mouture du plan sectoriel pour le trafic cycliste. Dans sa prise de position, le CJB a relevé les efforts consentis en matière de développement d'infrastructures dédiées à la mobilité douce, en particulier pour le trafic cycliste. Le CJB a par contre insisté sur la nécessité d'adapter les bases légales afin que le réseau cantonal puisse intégrer les itinéraires de VTT, en plein essor depuis quelques années avec notamment l'arrivée sur le marché du vélo électrique.

5.9.4 PONTS ET CHAUSSÉES

La commission TTE reçoit une fois par année le responsable de l'arrondissement d'ingénieur en chef III pour le Jura bernois, en la personne de Cédric Berberat. Cette rencontre permet de faire le point sur les différents travaux, en cours et à venir, dans la région pour ce qui est du génie civil, du revêtement routier, des ouvrages d'art et des parois antibruit.

5.9.5 EAUX ET DÉCHETS

Finalement, le CJB s'est positionné sur différents objets en lien avec la thématique de l'eau et des déchets tels que le règlement-type d'assainissement des eaux usées, le crédit d'engagement pour la nouvelle adduction d'eau des Sauges et le règlement-type d'alimentation en eau.

6 COLLABORATIONS AVEC LE CAF

Le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) sont considérés comme des institutions sœurs puisqu'elles sont toutes deux nées du statut particulier dont bénéficie la région du Jura bernois et l'arrondissement de Biel/Bienne. Les deux institutions disposent de compétences et objectifs différents mais elles sont régies par les mêmes bases légales à savoir, la loi et l'ordonnance sur le statut particulier (LStP et OStP).

Le CAF constitue donc un des partenaires privilégiés du CJB, raison pour laquelle les secrétariats généraux, les commissions et les plénums se rencontrent régulièrement pour traiter des affaires communes.

Le présent chapitre fournit des exemples de collaborations entre les deux institutions, certains dossiers ayant déjà été cités dans les chapitres précédents.

6.1 RELATIONS ENTRE LES PLÉNUMS, BUREAUX, COMMISSIONS ET SECRÉTARIATS GÉNÉRAUX

Les Bureaux et les président-e-s se rencontrent en fonction des besoins. Ils préparent notamment la séance plénière commune et la communication y relative. En 2019, les Bureaux du CJB et du CAF se sont rencontrés en juillet afin d'aborder les thématiques qui ont été traitées lors du plénum commun du mois d'août à Evilard.

Les secrétariats généraux sont en contacts réguliers pour les dossiers et prises de position en commun. Des jours fixes entre les secrétaires générales, la déléguée du CJB à la culture et le président de la COFRA sont organisés à intervalles réguliers afin de faire le point, entre autres, sur les dossiers relatifs à la formation, à la langue et à la culture dans la partie francophone du canton.

En cas de besoin, des séances entre les commissions sont organisées. En 2019, aucune séance spécifique n'a été mise sur pied. Nous pouvons cependant citer la participation commune de représentants du CJB, du CAF et de la DBAJ au groupe de suivi statu quo+.

Comme mentionné au point 2.5, le CJB et le CAF disposent de deux délégations constituées de deux représentants de chaque Conseil pour le suivi des affaires traitées par les comités stratégiques des hautes écoles intercantonales, la HE-Arc et la HEP-BEJUNE actives dans la partie francophone du canton de Berne, ainsi que pour le suivi des affaires de la CIIP, ce qui contribue à intensifier la collaboration et le suivi des dossiers.

6.2 DOSSIERS COMMUNS ET SOUTIEN ENTRE LES CONSEILS

Durant l'année 2019, le CJB et le CAF ont collaboré sur plusieurs dossiers. La plupart des thématiques traitées en séance plénière commune a déjà été abordée dans les chapitres précédents de ce rapport annuel. Nous pouvons néanmoins rappeler la collaboration des deux Conseils concernant la publication des statistiques régionales du Jura bernois et de l'arrondissement de Biel/Bienne permettant de mettre en lumière des données précises sur des thématiques diverses telles que les types de ménage, les exportations, les zones à bâtir, le tourisme et les transports (pour plus d'informations, se référer au point 5.2.6). En 2019, mais également durant les années précédentes, le CAF, aux côtés de la Ville de Bienne et du Forum du bilinguisme, s'est beaucoup investi pour modifier la signalisation des panneaux autoroutiers « Biel » en « Biel/Bienne » sur l'A5. De par la signature de son président, le CJB avait soutenu les démarches menées par le CAF en signant la lettre de protestation destinée à Madame la Conseillère d'Etat Simonetta Sommaruga afin de faire avancer les démarches. Finalement, à la suite du plénum commun du mois d'août, le CJB et le CAF ont mis sur pied une conférence de presse afin de présenter leurs prises de position relatives à la nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection des enfants et adolescents (LPEP) dont l'objectif étant de faciliter l'accès à des prestations de qualité adaptées aux besoins et de disposer d'un pilotage uniforme, rentable et efficace des offres et des coûts. Au-delà de cette consultation, la conférence de presse a également rappelé le besoin, voire même l'urgence, de développer une stratégie régionale en la matière afin d'augmenter les places d'accueil de différents types. Pour ce faire, un groupe de coordination a ensuite été mis sur pied, regroupant des représentants du CJB, du CAF, de la PIEA, de l'adiase, de la PAE, des Directions de la JCE, de l'INS et de la SAP (pour plus d'informations, se référer au point 5.4.1).

7 COLLABORATIONS INTERCANTONALES ET TRANSFRONTALIÈRES

7.1 COLLABORATIONS INTERCANTONALES BILATÉRALES

Le CJB entretient des relations avec les cantons voisins, en particulier avec le canton du Jura et le canton de Neuchâtel, dans divers domaines.

Le CJB et le canton du Jura cofinancent l'action de la déléguée interjurassienne à la jeunesse. Cette dernière développe des projets pour les jeunes et/ou portés par les jeunes dans le Jura bernois et le canton du Jura (pour plus d'informations, se référer au point 5.5.1).

Le CJB et le canton du Jura collaborent étroitement pour le financement des associations sportives interjurassiennes telles que le Giron jurassien des clubs de sports de neige ou encore Swiss Volley région Jura – Bienne, pour ne citer que ces deux exemples.

La procédure commune d'octroi des subventions prévoit que les dossiers des associations intercantonales doivent être déposés auprès de la Commission consultative du sport du canton du Jura qui en fait l'instruction administrative. Les montants accordés par le CJB et le canton du Jura sont ensuite répartis en proportion de l'appartenance cantonale des membres desdites associations.

7.2 COLLABORATIONS INTERCANTONALES ET TRANSFRONTALIÈRES MULTILATÉRALES

Le CJB siège au comité de pilotage de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ) destiné à fournir des éléments permettant une analyse de la situation économique et sociale transfrontalière jurassienne. Le CJB y délègue son représentant en la personne de Pierre Mercerat.

Le CJB représente le canton de Berne, principalement au niveau technique, auprès de l'association **arc**jurassien.ch, qui réunit les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud. Créée en 2008, l'association a pour mission de renforcer la coopération intercantonale et transfrontalière dans l'Arc jurassien. Le CJB participe, par l'entremise de sa secrétaire générale, aux travaux de la Coordination régionale Interreg (CRI), aux divers comités techniques, aux séances de secrétariat et aux séances du comité d'**arc**jurassien.ch.

Le CJB est l'interlocuteur principal pour le canton de Berne d'**arc**jurassien.ch et des porteurs de projets transfrontaliers dans le cadre du programme Interreg V 2014-2020. Le CJB émet systématiquement un préavis à l'intention du beco sur les projets Interreg concernant le canton de Berne.

Le CJB participe en tant que membre sans droit de vote à l'assemblée générale et au groupe de contact de l'association Région capitale suisse, où il peut nouer des contacts avec les représentants des cantons, villes et régions membres.

8 COMMUNICATION

Le CJB réunit l'ensemble de ses membres chaque dernier mercredi du mois pour sa séance plénière. Cette dernière permet de délibérer sur les différents sujets traités en commissions durant le mois qui s'est écoulé. A l'aide de plusieurs canaux de communication, le CJB informe la population des différents dossiers traités lors de ses séances plénières ainsi que des subventions attribuées, sur la base de son concept de communication.

Mélanie Cornu, déléguée du CJB à la culture, entourée de Morena Pozner et Christophe Gagnebin ©Stéphane Gerber

8.1 LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

En règle générale, un communiqué de presse sur les dossiers traités (« informations brèves ») et un tableau récapitulatif des subventions sont publiés chaque mois.

Puis, s'ajoutent d'autres communiqués sur des thématiques spécifiques, très souvent traitées conjointement avec des institutions partenaires telles que le CAF, la déléguée à la jeunesse ou encore le canton de Berne et la République et canton du Jura. Nous pouvons par exemple citer les publications en lien avec les festivités Spitteler, le projet « Culture et Tourisme » mené par René Koelliker, la reconnaissance du centre de compétences en énergies renouvelables Mont-Soleil - Mont-Crosin ou encore les nominations de la déléguée du CJB à la culture et de la déléguée interjurassienne à la jeunesse.

Durant l'année 2019, le CJB a publié au total 32 communiqués de presse, dont 12 sur des thématiques spécifiques (hors informations brèves et subventions).

8.2 LES CONFÉRENCES DE PRESSE / POINTS PRESSE

Selon leur importance, certains dossiers traités durant les séances plénières peuvent faire l'objet d'une conférence de presse ou d'un point presse. Le CJB convoque alors les médias afin de leur exposer en détail les sujets en question. Tout comme les communiqués de presse, les conférences de presse peuvent être organisées avec d'autres institutions.

En 2019, Le CJB a pris part à 8 conférences de presse : **Objets** — Partenaires

- **Présentation des objectifs de législature**
  15.03.19 | -
- **Lancement des festivités Spitteler**
  03.04.19 | Les municipalités de La Neuveville et de Tramelan, le Musée d'art et d'histoire de La Neuveville, le CIP, les Jardins musicaux, le Parc régional Chasseral, la SJE, Mémoires d'Ici et l'association « Carl Spitteler – centenaire du prix Nobel de littérature »
- **Consultation sur la loi cantonale sur les jeux d'argent (LCJAr)**
  26.04.19 | -
- **Présentation du projet « Culture & Tourisme »**
  16.05.19 | René Koelliker (mandataire)
- **Présentation des actions du délégué jeunesse**
  28.05.19 | Alain Berberat (délégué interjurassien à la jeunesse jusqu'à fin juin 2019)
- **Changement à la présidence du CJB**
  07.06.19 | -
- **Présentation de Mélanie Cornu, nouvelle déléguée du CJB à la culture**
  02.07.19 | -
- **Consultation sur la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP)**
  05.09.19 | CAF

8.3 LA PRESSE ÉCRITE ET LA RADIO

Les informations transmises lors des conférences ou dans les communiqués de presse sont ensuite relayées dans les médias régionaux.

8.4 LES ÉMISSIONS RADIOPHONIQUES ET TÉLÉVISÉES

Le président (Roland Benoit – jusqu'à fin mai 2019) / la présidente (Morena Pozner – dès début juin 2019) ainsi que la secrétaire générale ont été à plusieurs reprises invités pour des entretiens radiophoniques ou télévisés afin d'exposer différents sujets ou simplement expliquer le rôle du CJB au sein de la population francophone du canton de Berne.

9 ANNEXES

ANNEXE 1
ABRÉVIATIONS

ACEL Association pour une collection d'études littéraires

ADIASE Association des directions d'institutions et ateliers socio-éducatifs francophones bernoises

AICC Association interjurassienne des centres culturels

APEA Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte

ARS Mise en réseau des arts de la scène

beco Service cantonal de l'économie

BEJUNE Berne-Jura-Neuchâtel

BKW Forces motrices bernoises

BUREAU Bureau du CJB

CAF Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne

CAJB Chambre d'agriculture du Jura bernois

CCP Centre culturel prévôtois

ceff Centre de formation professionnelle Berne francophone

CEJARE Centre jurassien d'archives et de recherches économiques

CEP Chambre d'économie publique du Jura bernois

CERAS Centre régional d'apprentissages spécialisés

CFF Chemins de fer fédéraux suisses

CIIP Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

CIP Centre interrégional de perfectionnement

CJ Chemins de fer du Jura

CJB Conseil du Jura bernois

CoForS Commission formation, santé-social du CAF

COFRA Conférence de coordination francophone de la Direction de l'instruction publique

CP Conférence de presse

CPCJB Centre de pédagogie curative du Jura bernois

CRI Coordination régionale Interreg

CSéc Commission de la sécurité du Grand Conseil

CTJ Conférence Transjurassienne

CTTR Café Théâtre de la Tour de Rive

CULTURE Commission Culture

DBAJ Délégation biennoise aux affaires jurassiennes

ECO Direction de l'économie publique/ Commission Economie publique

FEAC Fonds d'encouragement des activités culturelles

FISTAT Fondation interjurassienne pour la statistique

FJBSTA Fédération du Jura bernois des sociétés de théâtre amateur

FJJB Fondation pour la jeunesse du Jura bernois

FRI Fondation rurale interjurassienne

HE-Arc Haute école Arc

HEP-BEJUNE Haute école pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel

HES-SO Haute école spécialisée de Suisse occidentale

HJB Hôpital du Jura bernois

INS Direction de l'instruction publique/ Commission Instruction publique

INST Commission Institutions

IRH Indice de rendement fiscal harmonisé

J+S Jeunesse et sports

Jb.B Association Jura bernois.Bienne

JCE Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques/ Commission Justice, affaires communales et affaires ecclésiastiques

LCI Loi sur le commerce et l'industrie

LCJAr Loi cantonale sur les jeux d'argent

LEAC Loi sur l'encouragement des activités culturelles

LEHE Loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles

LEO Loi sur l'école obligatoire

LJAr Loi fédérale sur les jeux d'argent

LLot Loi sur les loteries

LN Loi sur le notariat

LPEP Loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants

LStP Loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne

LTr Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce

NPR Nouvelle politique régionale

OBLR Office du bilinguisme, de la législation et des ressources

ODED Ordonnance de Direction concernant l'évaluation et les décisions d'orientation à l'école obligatoire

ODP Ordonnance des droits politiques

OPFC Ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges

OSTAJ Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien

OStP Ordonnance sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne

PAE Département de la protection de l'adulte et de l'enfant de la Ville de Bienne

PDC-MLJ Parti démocrate-chrétien – Mouvement libéral jurassien

PER Plan d'études romand

PEV Parti évangélique

PIEA Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et de Bienne francophone

PLR Parti libéral-radical

PMO Programme de mise en œuvre

POMFIN Commission Police, affaires militaires et finances

PS Parti socialiste

PSA Parti socialiste autonome

RCJB Règlement du Conseil du Jura bernois

RCJU République et Canton du Jura

SAP Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale/ Commission Santé publique et prévoyance sociale

TTE Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie/ Commission Travaux publics, transports et énergie

UDC Union démocratique du centre

ANNEXE 2
LISTE DES MEMBRES

Etat au 31 décembre 2019

Beck Elisabeth Saint-Imier • PS
Benoit Roland Corgémont • UDC
Bloch-Bertoli Denise La Neuveville • PS
Chaignat Mathieu Tramelan • Verts
Frei Jacques Court • PDC-MLJ
Gagnebin Christophe Tramelan • PS
Gasser Peter Bévilard • PSA
Gauchat François Prêles • PLR
Gerber Denis Saint-Imier • PLR
Gerber Valentine Malleray • UDC
Heyer Virginie Perrefitte • PLR
Klopfenstein Etienne Corgémont • UDC
Louis Cyprien La Neuveville • Verts
Mercerat André Champoz • UDC
Mercerat Pierre Court • PSA
Niederhauser Jean-Luc Court • PLR
Ochsenbein Maxime Bévilard • UDC
Pozner Morena Moutier • PS
Riesen Maurane Moutier • PSA
Ruchonnet Michel Saint-Imier • PS
Tobler Patrick Moutier • UDC
Tschan Michel Corgémont • UDC
von Kaenel Dave Villeret • PLR
von Wattenwyl Moussia Tramelan • Verts

ANNEXE 3
COMPOSITION DES COMMISSIONS

INST 2018-2022

1 **Roland Benoit • UDC**
2 Denise Bloch-Bertoli • PS
3 Pierre Mercerat • PSA
4 Jean-Luc Niederhauser • PLR
5 ***Maurane Riesen • PSA***
6 Michel Ruchonnet • PS
7 Patrick Tobler • UDC
8 Michel Tschan • UDC
9 Dave von Kaenel • PLR
10 Moussia von Wattenwyl • Verts

ECO 2018-2022

1 ***François Gauchat • PLR***
2 Valentine Gerber • UDC
3 **Etienne Klopfenstein • UDC**
4 Cyprien Louis • Verts
5 André Mercerat • UDC
6 Pierre Mercerat • PSA
7Jean-Luc Niederhauser • PLR
8 Morena Pozner • PS
9 Maurane Riesen • PSA
10 Michel Ruchonnet • PS

SAP 2018-2022

1 Denise Bloch-Bertoli • PS
2 Peter Gasser • PSA
3 Valentine Gerber • UDC
4 Virginie Heyer • PLR
5 Cyprien Louis • Verts
6 ***Maxime Ochsenbein • UDC***
7 Morena Pozner • PS
8 **Michel Ruchonnet • PS**
9 Michel Tschan • UDC
10 Dave von Kaenel • PLR

JCE 2018-2022

1 Roland Benoit • UDC
2 Jacques Frei • PDC-MLJ
3 Peter Gasser • PSA
4 François Gauchat • PLR
5 Virginie Heyer • PLR
6 Cyprien Louis • Verts
7 **André Mercerat • UDC**
8 ***Morena Pozner • PS***
9 Patrick Tobler • UDC

POMFIN 2018-2022

1 Elisabeth Beck • PS
2 Mathieu Chaignat • Verts
3 Jacques Frei • PDC-MLJ
4 Christophe Gagnebin • PS
5 **Denis Gerber • PLR**
6 André Mercerat • UDC
7 ***Pierre Mercerat • PSA***
8 Maxime Ochsenbein • UDC
9 Patrick Tobler • UDC
10 Dave von Kaenel • PLR

INS 2018-2022

1 Elisabeth Beck • PS
2 Christophe Gagnebin • PS
3 **Peter Gasser • PSA**
4 Denis Gerber • PLR
5 Etienne Klopfenstein • UDC
6 Maxime Ochsenbein • UDC
7 Michel Ruchonnet • PS
8 ***Michel Tschan • UDC***
9 Moussia von Wattenwyl • Verts

CULTURE 2018-2022

1 ***Elisabeth Beck • PS***
2 Mathieu Chaignat • Verts
3 Jacques Frei • PDC-MLJ
4 **Christophe Gagnebin • PS**
5 Denis Gerber • PLR
6 Valentine Gerber • UDC
7 Etienne Klopfenstein • UDC
8 Maurane Riesen • PSA

TTE 2018-2022

1 Roland Benoit • UDC
2 Christophe Gagnebin • PS
3 François Gauchat • PLR
4 Cyprien Louis • Verts
5 ***André Mercerat • UDC***
6 Jean-Luc Niederhauser • PLR
7 Maurane Riesen • PSA
8 **Moussia von Wattenwyl • Verts**

Etat au 31 décembre 2019
en gras : président-e de commission
en italique : vice-président-e de commission

ANNEXE 4
LISTE DES SÉANCES PLÉNIÈRES

Plénum

- **n° 143** 30.01.19 | La Neuveville
- **n° 144** 27.02.19 | Tramelan
- **n° 145** 27.03.19 | Tramelan
- **n° 146** 24.04.19 | Tramelan
- **n° 147** 29.05.19 | La Neuveville
- **n° 148** 26.06.19 | Moutier
- **n° 149** 28.08.2019 | La Neuveville

plénum commun CJB-CAF

- **n° 15** 29.08.2019 | Evilard
- **n° 150** 25.09.2019 | Tramelan
- **n° 151** 30.10.2019 | La Neuveville
- **n° 152** 28.11.2019 | Court
- **n° 153** 11.12.2019 | Les Reusilles

ANNEXE 5
STATISTIQUES DE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES

Conférence des président-e-s
1 séance CJB | 11 membres

17.04.19 | 11 | 100.00%

*moyenne des participants

Bureau

12 séances CJB | 4 membres

22.01.19	4	100.00%
19.02.19	4	100.00%
19.03.19	4	100.00%
16.04.19	4	100.00%
21.05.19	4	100.00%
18.06.19	3	75.00%
04.07.19	4	100.00%
	séance commune CJB-CAF	
20.08.19	4	100.00%
17.09.19	4	100.00%
23.10.19	4	100.00%
13.11.19	4	100.00%
04.12.19	4	100.00%

Plénum

12 séances CJB | 24 membres

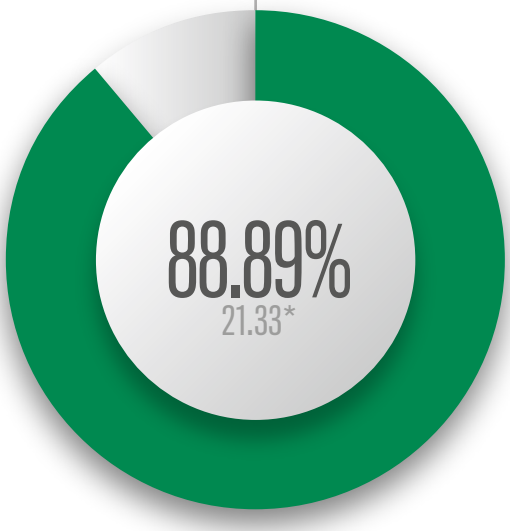

30.01.19	22	91,67%
27.02.19	21	87,50%
27.03.19	21	87,50%
24.04.19	20	83,33%
29.05.19	24	100,00%
26.06.19	21	87,50%
28.08.19	22	91,67%
29.08.19	16	66,67%
	séance commune CJB-CAF	
25.09.19	23	95,83%
30.10.19	22	91,67%
28.11.19	21	87,50%
11.12.19	23	95,83%

SAP

7 séances CJB | 10 membres

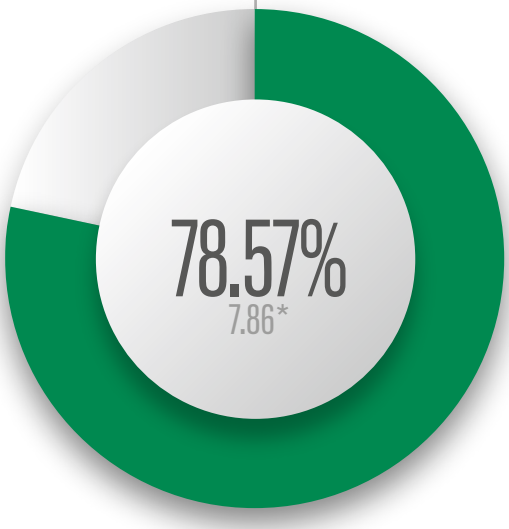

24.01.19	8	80,00%
10.04.19	9	90,00%
04.06.19	7	70,00%
14.08.19	8	80,00%
03.10.19	6	60,00%
29.10.19	8	80,00%
	séance annuelle	
26.11.19	9	90,00%

Culture

11 séances CJB | 8 membres

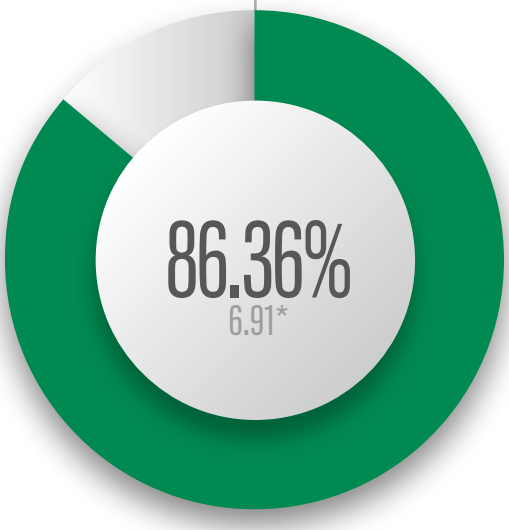

16.01.19	7	87,50%
06.02.19	7	87,50%
13.03.19	8	100,00%
03.04.19	7	87,50%
04.04.19	8	100,00%
	séance annuelle	
15.05.19	7	87,50%
12.06.19	7	87,50%
14.08.19	7	87,50%
11.09.19	5	62,50%
02.10.19	5	62,50%
13.11.19	8	100,00%

*moyenne des participants

JCE

6 séances CJB | 9 membres

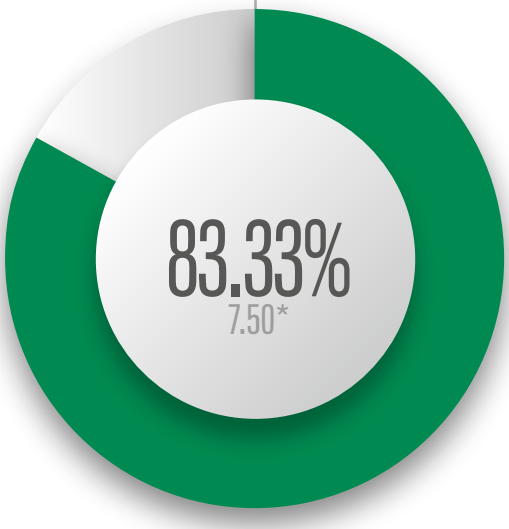

31.01.19	8	88,89%
18.04.19	8	88,89%
03.06.19	9	100,00%
17.06.19	5	55,56%
	séance annuelle	
03.09.19	8	88,89%
14.11.19	7	77,78%

ECO

6 séances CJB | 10 membres

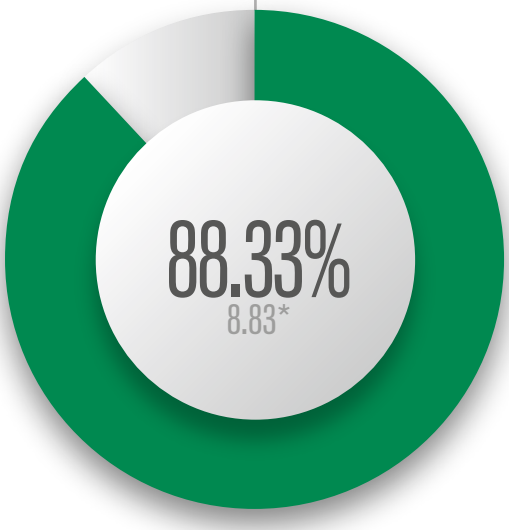

21.02.19	8	80,00%
26.03.19	9	90,00%
23.05.19	9	90,00%
18.09.19	9	90,00%
01.11.19	9	90,00%
	séance annuelle	
05.11.19	9	90,00%

INST

10 séances CJB | 10 membres

21.01.19	10	100,00%
18.02.19	8	80,00%
18.03.19	9	90,00%
15.04.19	9	90,00%
20.05.19	9	90,00%
24.06.19	7	70,00%
19.08.19	9	90,00%
16.09.19	10	100,00%
21.10.19	9	90,00%
18.11.19	10	100,00%

INS

4 séances CJB | 9 membres

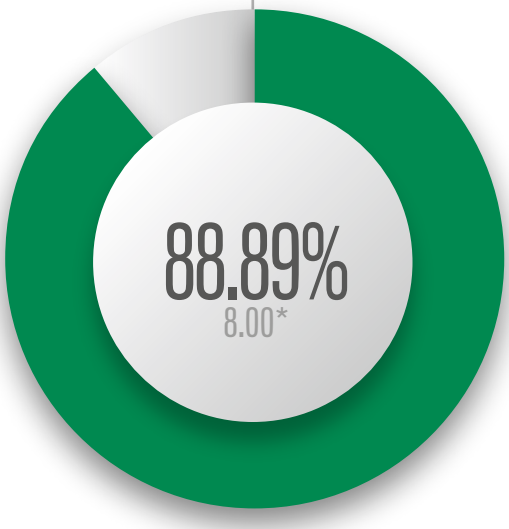

25.02.19	8	88,89%
04.04.19	8	88,89%
	séance annuelle	
26.08.19	7	77,78%
07.11.19	9	100,00%

*moyenne des participants

POMFIN

12 séances CJB | 10 membres

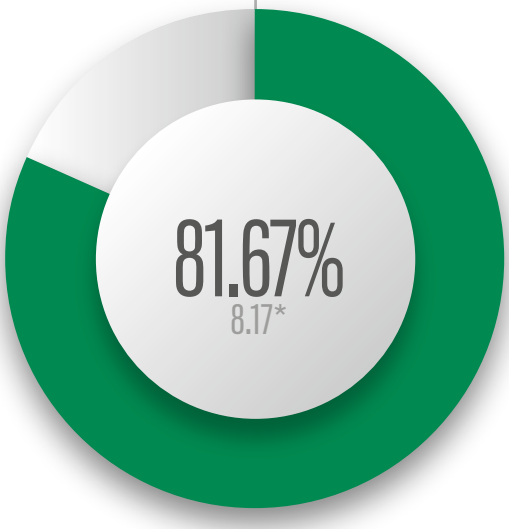

11.02.19	8	80,00%
11.03.19	10	100,00%
08.04.19	9	90,00%
13.05.19	8	80,00%
17.06.19	7	70,00%
12.08.19	10	100,00%
09.09.19	5	50,00%
07.10.19	7	70,00%
04.11.19	9	90,00%
	séance bisannuelle FIN	
11.11.19	9	90,00%
11.11.19	9	90,00%
	séance annuelle	
02.12.19	7	70,00%

88.31%
MOYENNE GÉNÉRALE

85
TOTAL DES SÉANCES

www.atelierpommc.com